



innate pharma

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital social de 1 906 794,60 euros
réparti en 38 135 892 actions de nominal 0,05 euro
Siège social : 117, avenue de Luminy, 13009 Marseille
424 365 336 RCS Marseille

PREMIÈRE ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 20 novembre 2013 (l'« **Actualisation** »), conformément aux dispositions de l'article 212-13, IV de son Règlement Général. Elle complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2013 sous le numéro D.13-142 (le « **Document de Référence** »).

Le Document de Référence et son Actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Des exemplaires du Document de Référence d'Innate Pharma (la « **Société** » ou le « **Groupe** ») et de la présente Actualisation sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 117, avenue de Luminy, 13009 Marseille (www.innate-pharma.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

I.	TABLE DE CONCORDANCE.....	4
II.	ÉVOLUTIONS RÉCENTES.....	7
1.	Communiqué de presse du 12 avril 2013	7
2.	Communiqué de presse du 1 ^{er} juillet 2013	8
3.	Communiqué de presse du 17 septembre 2013	9
4.	Communiqué de presse du 19 septembre 2013	10
5.	Communiqué de presse du 2 octobre 2013	13
6.	Communiqué de presse du 15 octobre 2013	15
7.	Communiqué de presse du 5 novembre 2013	16
8.	Communiqué de presse du 8 novembre 2013	16
9.	Communiqué de presse du 12 novembre 2013	18
10.	Communiqué de presse du 14 novembre 2013	18
11.	Communiqué de presse du 15 novembre 2013	20
III.	FACTEURS DE RISQUES	21
IV.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL SOCIAL	22
1.	Actualisation de la section 3 « Informations financières sélectionnées »	22
2.	Actualisation de la section 4.1 « Aperçu des activités - Introduction »	24
3.	Actualisation de la section 7 « Organigramme » et de la section 25 « Informations sur les participations »	26
4.	Actualisation de la section 14 « Organe d'administration, de direction et de surveillance et direction générale »	26
5.	Actualisation de la section 15.1 « Rémunérations, avantages en nature, options et actions gratuites attribués aux mandataires sociaux » et de la section 17.2 « Participation des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale de la Société »	29
6.	Actualisation de la section 18.1 « Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droit de vote »	30
7.	Actualisation de la section 21.1 « Renseignements de caractère général concernant le capital social »	33
V.	RÉSULTATS AU PREMIER SEMESTRE 2013 (non audités mais soumis à revue limitée).....	36
VI.	INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE AU 30 SEPTEMBRE 2013 (non auditée).....	37
VII.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	38
1.	Responsable du Document de Référence et de son Actualisation	38

2.	Attestation du responsable de l'Actualisation du Document de Référence	38
3.	Responsables du contrôle des comptes.....	38
	ANNEXE 1 – RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2013.....	40

I. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous indique les rubriques du Document de Référence de la Société (conformes aux rubriques de l'Annexe I du Règlement européen n° 802/2004 en date du 29 avril 2004) mises à jour dans la présente Actualisation.

	Section du Document de Référence	Pages du Document de Référence	Pages de l'Actualisation
1.	Personnes responsables	9	38
1.1	Nom et fonction du responsable	9	38
1.2	Attestation du responsable	9	38
2.	Responsable du contrôle des comptes	10	38 à 39
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	10	38 à 39
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	10	39
3.	Informations financières sélectionnées	11	22 à 23
4.	Aperçu des activités	12 à 30	24 à 26
4.1	Introduction	12 à 17	24 à 26
4.2	Stratégie	17	-
4.3	Présentation de l'activité de la société et de son contexte industriel	17 à 20	-
4.4	Marchés	20 à 23	-
4.5	Programmes en développement dans la société	24 à 30	24 à 26
4.6	Position concurrentielle	30	-
4.7	Facteurs de dépendance	30	-
5.	Facteurs de risques	31 à 46	21
5.1	Risques stratégiques	31 à 38	-
5.2	Risques opérationnels	38 à 40	-
5.3	Risques réglementaires	40 à 42	-
5.4	Risques relatifs à l'hygiène, à la sécurité, aux installations techniques et à l'environnement	42 à 43	-
5.5	Risques liés aux ressources humaines	43	-
5.6	Risques financiers	43	-
5.7	Assurances et couverture de risques	45 à 46	-
6.	Informations concernant la société	47 à 48	-
6.1	Histoire et évolution de la société	47 à 48	-
6.2	Investissements	48	-
7.	Organigramme	49	26
8.	Propriétés immobilières	50	-
9.	Examen de la situation financière et du résultat de la Société	51 à 57	-
9.1	Comparaison des deux derniers exercices	51 à 56	-
9.2	Exposition aux variations de change	57	-
9.3	Evènement post clôture	57	-
10.	Trésorerie et capitaux	58 à 61	23, 36, 37 et Annexe 1

Section du Document de Référence		Pages du Document de Référence	Pages de l'Actualisation
10.1	Informations sur les capitaux de la société, liquidités et sources de financement	58 à 60	23, 36, 37 et Annexe 1
10.2	Flux de trésorerie	60	23, 36, 37 et Annexe 1
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement	60	-
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	61	-
10.5	Sources de financement nécessaires à l'avenir	61	-
11.	Recherche et développement, brevets et licences	62 à 64	-
11.1	L'activité de recherche et développement	62	-
11.2	Propriété intellectuelle	62 à 64	-
12.	Information sur les tendances	65	-
13.	Prévision ou estimation du bénéfice	66	-
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	67 à 72	26 à 29
14.1	Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	67 à 72	26 à 29
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	72	29
15.	Rémunérations et avantages	73 à 78	29
15.1	Rémunérations, avantages en nature, options et actions gratuites attribués aux mandataires sociaux	73 à 78	29
15.2	Montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	78	-
16.	Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	79 à 84	26 et 27
16.1	Fonctionnement du directoire	79	-
16.2	Fonctionnement du conseil de surveillance	79 à 80	-
16.3	Comités, comité scientifique et censeur	80 à 84	26 et 27
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	84	-
17.	Salariés	85 à 88	30
17.1	Ressources humaines	85	-
17.2	Participation des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale de la société	85 à 88	30
18.	Principaux actionnaires	89 à 90	30 à 33
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	89	30 à 33

Section du Document de Référence		Pages du Document de Référence	Pages de l'Actualisation
18.2	Engagements de conservation des principaux actionnaires et des dirigeants de la société	90	-
18.3	Existence de droits de vote différents	90	-
18.4	Contrôle de la société par les principaux actionnaires	90	-
18.5	Pactes d'actionnaires	90	-
19.	Opérations avec des apparentés	91	-
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société	93 à 158	36, 37 et Annexe 1
20.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2012	94 à 127	-
20.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2012	128 et 129	-
20.3	Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2012	130 à 152	-
20.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2012	153 à 154	-
20.5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012	155 à 157	-
20.6	Date des dernières informations financières	158	36, 37 et Annexe 1
20.7	Informations financières intermédiaires et autres	158	36, 37 et Annexe 1
20.8	Politique de distribution de dividendes	158	-
20.9	Procédures judiciaire et d'arbitrage	158	-
20.10	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	158	-
21.	Informations complémentaires	159 à 169	33 à 35
21.1	Renseignements de caractère général concernant le capital social	159 à 165	33 à 35
21.2	Acte constitutif et statuts	166 à 169	-
22.	Contrats importants	170	-
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	171	-
24.	Documents accessibles au public	172	-
25.	Informations sur les participations	173	26

II. ÉVOLUTIONS RÉCENTES

1. Communiqué de presse du 12 avril 2013

NOUVELLES DONNÉES PRÉCLINIQUES PRÉSENTÉES SUR LES PROGRAMMES PROPRIÉTAIRES CIBLANT TLR3 ET KIR3DL2

Marseille, le 12 avril 2013

Innate Pharma SA (Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée développant des médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce aujourd'hui que des nouvelles données précliniques pour deux programmes propriétaires ont été présentées au congrès « Molecular Pattern Recognition Receptors » et au congrès annuel de l' « AACR » (American Association for Cancer Research):

- **Dr Morel, Chief Business Officer d'Innate Pharma, a présenté une revue du programme IPH33 intitulée « Anticorps thérapeutiques contre les récepteurs TLR3 pour le traitement de l'inflammation » au congrès «Molecular Pattern Recognition Receptors» à Boston.** Dans cette présentation, il est montré que les anticorps humanisés anti-TLR3 sont internalisés spécifiquement par les cellules exprimant le récepteur et bloquent efficacement le signal induit par le TLR3. Cette stratégie anti-TLR3 a montré une activité dans des modèles souris de broncho-pneumopathie chronique obstructive et de colite, qui se compare favorablement avec celle d'agents anti-inflammatoires approuvés.

Le récepteur TLR3 fait partie de la famille des récepteurs Toll-like et représente un des récepteurs de reconnaissance de structures moléculaires de pathogènes utilisés par le système immunitaire inné (« Pattern Recognition Receptors »). C'est un inducteur majeur d'interférons de type I et de cytokines inflammatoires telles que l'IL-6 ; il est surexprimé sur des sous-groupes spécifiques de cellules dendritiques ainsi que sur des cellules épithéliales inflammatoires. Le programme IPH33 vise à prévenir la production de cytokines pro-inflammatoires, en amont des traitements actuels de l'inflammation.

La validation du candidat est en cours chez Innate Pharma avec comme prochaine étape l'entrée en développement pré-clinique réglementaire. L'intention de la Société est de trouver un partenaire pour le développement futur d'IPH33.

- **Dr Sicard, Senior Director, R&D chez Innate Pharma, a présenté le poster « Nouveaux anticorps thérapeutiques et diagnostiques contre KIR3DL2, un antigène tumoral original surexprimé dans des sous-types de lymphomes T » mercredi 10 avril au congrès de l'AACR à Washington.** Dans ce poster portant sur le programme IPH41, il est démontré que, dans des échantillons de patients *ex vivo*, les cellules NK des patients peuvent efficacement et sélectivement tuer les cellules leucémiques primaires de Sezary en présence d'anticorps anti-KIR3DL2 et en comparaison de l'alemtuzumab, un anticorps anti-CD52 qui provoque une déplétion profonde et non sélective de tous les lymphocytes. Les anticorps anti-KIR3DL2 développés par Innate Pharma ont aussi montré une activité dans des modèles murins de tumeurs exprimant KIR3DL2. D'autres anticorps ont en parallèle été développés pour le suivi de KIR3DL2 comme biomarqueur dans cette population de patients.

KIR3DL2 est un récepteur naturellement exprimé sur des cellules NK et des souspopulations mineures de lymphocytes T. Il est aussi surexprimé de façon aberrante dans certains sous-types de cancers des lymphocytes T, le syndrome de Sézary, le mycosis fongoïdes transformé ou la leucémie T de l'adulte induite par le virus HTLV1.

Le programme est au stade de la sélection et la validation du candidat lead chez Innate Pharma. Les posters et présentation sont disponibles sur le site web de la Société (www.innatepharma.com) dans les pages programmes concernées de la section « Produits en développement ».

2. Communiqué de presse du 1^{er} juillet 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2013

- Toutes les résolutions proposées ont fait l'objet d'un vote conforme aux recommandations du Directoire de la Société
- Le Professeur Michael A. Caligiuri a été nommé au Conseil de Surveillance

Marseille, le 1 juillet 2013

Innate Pharma SA (Euronext Paris : FR0010331421 – IPH) annonce que son Assemblée Générale mixte s'est tenue à Marseille, le 28 juin 2013.

21 278 689 votes ont été enregistrés sur un total de 38 055 614 actions ayant droit de vote, soit un quorum de 55,9%. Toutes les résolutions ont été votées selon les recommandations du Directoire. Un état des résultats par résolution est disponible sur le site internet d'Innate Pharma dans la rubrique « investisseurs ».

Lors de l'Assemblée Générale, le Professeur Michael A. Caligiuri, Président Directeur Général du James Cancer Hospital et Directeur du Comprehensive Cancer Center de l'Université de l'Ohio, a été nommé comme nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Le Professeur Caligiuri est un oncologue spécialisé dans la leucémie. C'est également un scientifique impliqué dans des recherches sur l'immunité innée (la biologie des cellules NK «natural killer»), la genèse et le traitement de la leucémie. Il a étudié à l'University Medical School de Stanford et a effectué sa spécialisation en médecine interne, oncologie, transplantation de moelle osseuse et immunologie au Brigham and Women's Hospital de Harvard et au Dana Farber Cancer Institute. Son laboratoire regroupe 30 personnes et est financé par l'Institut National du Cancer des Etats-Unis. Plus de 1 000 patients ont été recrutés dans des essais cliniques conçus par ou en collaboration avec le Pr. Caligiuri.

O.G.B.B.A. van Herk B.V, un fond d'investissement hollandais, a été nommé comme Censeur au Conseil de Surveillance. A la date de l'Assemblée Générale, O.G.B.B.A. van Herk B.V détenait 8,1% d'Innate Pharma.

« Nous sommes ravis que Michael Caligiuri rejoigne notre Conseil comme nouveau membre indépendant », déclare Gilles Brisson, Président du Conseil d'Administration d'Innate Pharma.

« Michael est un expert dans le domaine de l'immunothérapie et un pionnier du champ de l'immuno-oncologie. Son expérience médicale sera de grande valeur et complémentaire des profils actuels ». Il ajoute: « La présence d'O.G.B.B.A. van Herk B.V comme nouvel actionnaire significatif dans le capital d'Innate Pharma est également une excellente nouvelle et un témoignage de soutien à la Société ».

A ce jour, le Conseil de Surveillance d'Innate Pharma est composé de :

- Gilles Brisson, Président, Administrateur indépendant ;
- Irina Staatz-Granzer, Vice-Président, Administrateur indépendant ;
- Novo Nordisk A/S, représenté par Per Falk, Administrateur ;
- Patrick Langlois, Administrateur ;

- Philippe Pouletty, Administrateur indépendant ;
- Michael Caligiuri, Administrateur indépendant ;
- Bernard Malissen, Président du Comité Scientifique, Censeur ;
- Fond Stratégique d'Investissement (« FSI »), représenté par Olivier Martinez, Censeur ;
- O.G.B.B.A. van Herk B.V, représenté par Dharminder Chahal, Censeur.

3. Communiqué de presse du 17 septembre 2013

PREMIERE EVALUATION DU COMITE DE REVUE DES DONNEES ET DE LA TOLERANCE DANS L'ESSAI DE PHASE II EFFIKIR

Marseille, le 17 septembre 2013

Innate Pharma SA (la « Société » - Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée, développant des médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce aujourd'hui que le comité de revue des données et de la tolérance (Data and Safety Monitoring Board, « DSMB ») a effectué sa première évaluation de l'étude EffiKIR et recommandé à l'unanimité la poursuite de l'essai sans modification.

Cette évaluation, prévue au protocole, était basée sur une analyse de la tolérance de lirilumab chez les 30 premiers patients inclus dans l'essai EffiKIR après qu'ils aient reçu au moins deux cycles d'administration.

Un comité de surveillance et de suivi est un groupe indépendant d'experts chargé de surveiller les données d'un essai clinique, notamment concernant la sécurité. Il est habituel qu'un tel comité soit mis en place dans le cadre d'un essai randomisé multicentrique.

Hervé Brailly, président du directoire d'Innate Pharma, déclare : « *EffiKIR progresse conformément aux plans, avec cette première évaluation du DSMB et le recrutement de déjà plus d'un tiers des patients attendus dans cet essai* ».

A propos de l'essai EffiKIR (IPH2102-201) :

EffiKIR est un essai de Phase II randomisé contre placebo testant lirilumab en traitement de maintenance chez des patients âgés atteints de leucémie aigüe myéloïde (« LAM ») en première rémission complète.

L'essai, conduit en double aveugle, comprendra 150 patients, répartis en trois bras dont un bras contrôle, recevant un placebo, et deux bras testant lirilumab en monothérapie à des doses différentes. Le critère primaire d'efficacité est la survie sans leucémie. Les critères secondaires de l'essai incluent la tolérance et la survie globale.

Le rationnel de cet essai est basé sur la capacité des cellules Natural Killer (« NK ») activées à tuer directement les cellules tumorales et à générer une activation immunitaire globale. Ce rationnel est soutenu par plusieurs essais cliniques démontrant que les cellules NK, activées dans le cadre d'une greffe de moelle osseuse chez des patients en rémission, pourraient entraîner une diminution très significative des rechutes de la LAM*.

Cet essai est sponsorisé par Innate Pharma et conduit en France, avec la participation des deux groupes coopératifs cliniques, l'ALFA et le GOELAMS**, réunissant tous les centres français impliqués dans le traitement de la LAM.

À propos de lirilumab (IPH2102/BMS-986015) :

Lirilumab est un anticorps monoclonal humain qui bloque les récepteurs KIR, des récepteurs inhibiteurs présents sur les cellules NK (acronyme de l'anglais Natural Killer, signifiant « tueur naturel »). En bloquant ces récepteurs, lirilumab favorise l'activation des cellules NK, et, potentiellement, la destruction des cellules tumorales par ces dernières.

Lirilumab est licencié à la société américaine Bristol-Myers Squibb (NYSE:BMJ). Dans le cadre de cet accord entre Innate Pharma et Bristol-Myers Squibb, Bristol-Myers Squibb détient les droits exclusifs mondiaux pour le développement, la fabrication et la commercialisation de lirilumab et des composés de structure voisine bloquant les récepteurs KIR. Cet accord couvre toutes les indications. En vertu de cet accord, Innate Pharma poursuit le développement de lirilumab dans la leucémie aigüe myéloïde (« LAM ») jusqu'à la fin de la Phase II.

Lirilumab est testé dans un essai de Phase II randomisé en double aveugle et contrôlé par placebo en traitement de maintenance chez des patients âgés atteints de LAM en première rémission complète et dans deux essais de Phase I dans des indications de tumeurs solides en combinaison respectivement avec ipilimumab et avec l'anticorps anti-PD-1 nivolumab (BMS-936558).

* *Ruggeri et al, Blood, 2007, Giebel et al., Blood, 2003, Velardi et al, Science, 2002*

** *ALFA : Acute Leukemia French Association. GOELAMS : Groupe Ouest-Est des Leucémies Aiguës et Maladies du Sang.*

4. Communiqué de presse du 19 septembre 2013

RÉSULTATS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2013

- Résultats financiers stables, maintien de la visibilité financière jusque mi-2015
- Avancement des programmes cliniques et pré-cliniques conformément aux plans
- Renforcement du Conseil de surveillance et du Comité Scientifique
- Nouvel actionnaire institutionnel américain

Marseille, le 19 septembre 2013

Innate Pharma SA (la « Société » - Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée, développant des médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce aujourd'hui ses résultats semestriels au 30 juin 2013.

Hervé Brailly, président du directoire d'Innate Pharma, déclare : « *Les données présentées au dernier congrès d'oncologie clinique ASCO continuent de démontrer le potentiel de l'immunothérapie dans le traitement des cancers, avec un focus particulier cette année sur les combinaisons d'anticorps immunomodulateurs. Innate Pharma est l'une des rares sociétés de biotech dans ce secteur. Innate Pharma est un pionnier dans la découverte de nouveaux agents tels que lirilumab, licencié à Bristol Myers-Squibb, en Phase II d'essai clinique et l'un des candidat-médicament les plus avancés en immuno-oncologie.*

Nous sommes également honorés d'accueillir le Professeur Michael A. Caligiuri, de l'université de l'Ohio, au sein de notre Conseil de Surveillance et le Professeur Ron Levy, de l'université de Stanford, à notre Conseil scientifique. Innate Pharma bénéficiera de leur vision et leur grande expérience à ce tournant de l'histoire de l'immuno-oncologie. »

Résumé financier du premier semestre 2013 :

- Produits opérationnels de 7,0 millions d'euros (7,7 millions d'euros durant la période de six mois se terminant au 30 juin 2012) et dépenses opérationnelles de 9,2 millions d'euros (contre 9,9 millions d'euros durant la période de six mois se terminant au 30 juin 2012). La perte opérationnelle s'établit à 2,2 millions d'euros ;
- Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants de 24,7 millions d'euros au 30 juin 2013, avec maintien d'une visibilité financière jusque mi-2015.

Evénements postérieurs à la clôture :

- Recommandation unanime du comité de revue des données et de la tolérance pour la continuation sans modification de l'essai de Phase II EffiKIR avec lirilumab;
- Nouvel actionnaire détenant plus de 5% (Wellington Management Company, basé à Boston);
- Entrée d'un nouvel actionnaire dans Platine Pharma Services.

Une réunion à destination des analystes financiers, gérants et journalistes se tiendra aujourd'hui à 11h30 dans les locaux de la Société Française des Analystes Financiers - 24 rue de Penthièvre, 75008 Paris

Revue du portefeuille de candidats-médicament :

Lirilumab (anticorps anti-KIR, IPH2102/BMS986015), licencié à Bristol-Myers Squibb :

Au premier semestre 2013, trois posters sur lirilumab ont été présentés au 13ème congrès annuel de l'Association Américaine d'Oncologie Clinique (American Society of Clinical Oncology, ASCO) qui s'est tenu à Chicago, du 31 mai au 4 juin 2013.

Ces posters présentaient les trois essais cliniques démarrés en 2012 et actuellement en cours avec lirilumab, soit deux essais de Phase I dans des tumeurs solides en combinaison, respectivement avec ipilimumab et le candidat anticorps anti-PD-1 nivolumab (BMS-936558) et un essai de Phase II, randomisé contrôlé par placebo en maintenance chez des patients âgés atteints de leucémie aigüe myéloïde (essai EffiKIR), promu par Innate Pharma.

Début septembre, un comité de revue des données et de la tolérance s'est réuni, comme prévu au protocole, pour effectuer une analyse de la tolérance de lirilumab chez les 30 premiers patients inclus dans l'essai EffiKIR et ayant reçu au moins deux cycles. Sur la base des données revues, le comité a recommandé la poursuite de l'essai sans modification.

A fin juin 2013, le recrutement dans EffiKIR progressait conformément aux plans.

Au cours du prochain semestre, des posters seront présentés aux congrès annuels de la Society for Immunotherapy of Cancer (SITC, du 7 au 10 novembre à National Harbor, Maryland) et de l'American Society of Hematology (ASH, du 7 au 10 décembre, à la Nouvelle Orléans, Louisiane).

Lirilumab est licencié depuis juillet 2011 à Bristol-Myers Squibb qui détient les droits exclusifs et mondiaux pour son développement et sa commercialisation. Cet accord a donné lieu à un premier paiement de 35 millions de dollars (24,9 millions d'euros) à sa signature en 2011. Il comprend également des versements d'étapes potentiels pouvant atteindre 430 millions de dollars ainsi que des redevances d'un pourcentage à deux chiffres sur les ventes mondiales.

IPH2201/NN8765 (anticorps anti-NKG2A), licencié à Novo Nordisk A/S :

L'essai clinique de Phase I dans la polyarthrite rhumatoïde avec IPH2201 initié en 2011 a terminé sa phase de recrutement. Les résultats devraient être disponibles au premier semestre 2014.

IPH2201 est un anticorps monoclonal au mécanisme d'action innovant et issu de la collaboration entre Innate Pharma et Novo Nordisk A/S.

Programmes précliniques propriétaires :

Le programme IPH33 vise au développement d'anticorps anti-TLR3 dans des indications d'inflammation chronique. Une revue du programme a été faite au "Molecular Pattern Recognition Receptors" à Boston.

Le programme IPH41 vise au développement d'anticorps anti-KIR3DL2 dans des indications d'onco-hématologie rares. Un poster présentant les anticorps thérapeutiques et diagnostiques d'Innate Pharma a été présenté au congrès de l'American Association for Cancer Research à Washington en avril. Au cours du prochain semestre, un poster sur IPH41 sera présenté au congrès annuel de la SITC.

Innate Pharma continue également à travailler sur d'autres cibles correspondant à des mécanismes d'action innovants.

Changements dans les instances de gouvernance d'Innate Pharma :

Lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2013, le Professeur Michael A. Caligiuri, Président Directeur Général du James Cancer Hospital et Directeur du Comprehensive Cancer Center de l'Université de l'Ohio, a été nommé comme nouveau membre du Conseil de Surveillance.

O.G.B.B.A. van Herk B.V, un fond d'investissement hollandais, a été nommé comme Censeur au Conseil de Surveillance.

De plus, le Comité Scientifique d'Innate Pharma a accueilli Ron Levy, Professeur et Directeur du département d'oncologie de la faculté de médecine de Stanford (Californie) en tant que nouveau membre.

Événements postérieurs à la clôture :

Actionnaires au-dessus de 5%

Novo Nordisk A/S, membre du Conseil de surveillance de la Société, a réduit sa participation de 14,6% à 12,0% en juin 2013.

Alta Partners, un fond de capital-risque américain présent au capital depuis 2002, a également déclaré avoir réduit sa position à 4,72% au 7 août 2013.

Wellington Management Company, un fond d'investissement basé à Boston, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% de détention dans la Société et détenir au 7 août 2013 6,60% de son capital.

Filiales et participations

En date du 31 juillet 2013, l'Assemblée Générale de Platine Pharma Services SAS, dont Innate Pharma SA possédait 49,62% du capital, a approuvé une opération de rapprochement entre Platine Pharma Services SAS et Indicia Biotechnology SA. Cette opération s'est traduite par un apport partiel d'actif d'Indicia Biotechnology SA en faveur de Platine Pharma Services SAS. Suite à ces opérations, la participation d'Innate Pharma SA dans Platine Pharma Services SAS s'élève à 33,26%.

Eléments financiers clés:

Le tableau suivant résume les comptes semestriels établis conformément aux normes IFRS pour les périodes de six mois se terminant aux 30 juin 2013 et 2012 :

<i>En milliers d'euros, sauf données par action</i>	Période de six mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Produits opérationnels	6 978	7 719
Dépenses de recherche et développement	(7 003)	(7 689)
Frais généraux	(2 152)	(2 230)
Charges opérationnelles nettes	(9 155)	(9 919)
Résultat opérationnel (perte)	(2 177)	(2 200)
Produits financiers	339	513
Charges financières	(152)	(159)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(332)	(174)
Résultat net (perte)	(2 323)	(2 021)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	38 003	37 687
Perte nette par action (base non diluée, en euros)	(0,06)	(0,05)
	30/06/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie et instruments financiers courants	24 739	32 616
Total de l'actif	41 820	48 295
Total des capitaux propres	21 481	23 364
Total des dettes financières	4 088	4 505

5. Communiqué de presse du 2 octobre 2013

INNATE PHARMA NOMME NICOLAI WAGTMANN DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

- Nicolai Wagtmann a généré et développé un portefeuille d'anticorps thérapeutiques pour le traitement du cancer et des maladies inflammatoires chez Novo Nordisk A/S, où il était Vice-Président R&D

- François Romagné prend la direction de la plateforme CIMTECH et rejoint le comité scientifique d’Innate Pharma

Marseille, le 2 octobre 2013

Innate Pharma SA (la « Société » - Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l’immunité innée, développant des candidat-médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce la nomination de Nicolai Wagtmann au poste de Directeur Scientifique. Sa nomination au Directoire de la Société sera proposée au prochain Conseil de surveillance.

Nicolai Wagtmann était jusqu’à présent Vice-Président R&D chez Novo Nordisk A/S, responsable de la recherche pour les maladies inflammatoires. Nicolai Wagtmann est un des pionniers des approches pharmacologiques ciblant les lymphocytes de l’immunité innée, en immuno-oncologie comme en inflammation, un champ qu’il a développé initialement dans le monde académique, puis industriel au travers du partenariat entre Innate Pharma et Novo Nordisk A/S.

Nicolai Wagtmann a démissionné de son poste chez Novo Nordisk A/S. Sa nomination à Innate Pharma est indépendante de l’accord entre les deux sociétés et a été soutenue de façon unanime par le Conseil de surveillance. Il remplace François Romagné, co-fondateur d’Innate Pharma, directeur scientifique et membre du directoire depuis la création de la Société en 1999. François Romagné quittera Innate Pharma en janvier 2014 pour prendre la direction de la nouvelle plateforme d’immunotechnologie CIMTECH d’Aix Marseille Université dont Innate Pharma est le partenaire industriel fondateur. A cette date, François Romagné rejoindra également le Comité Scientifique d’Innate Pharma.

Nicolai Wagtmann déclare : *« Mon équipe à Novo Nordisk a collaboré durant plusieurs années et de façon très productive avec Innate Pharma, ce qui a abouti à trois anticorps thérapeutiques “first-in-class” en développement clinique. J’ai été impressionné par la science unique d’Innate Pharma et son approche originale pour moduler le système immunitaire. Je me réjouis de travailler avec cette excellente équipe pour continuer à étendre et développer son portefeuille et amener plusieurs nouveaux candidats en développement clinique dans les prochaines années. Avec l’explosion du domaine de l’immuno-pharmacologie, nous avons une occasion magnifique de construire une société d’anticorps thérapeutiques de grande valeur ».*

François Romagné déclare : *« Le recrutement de Nicolai est une vraie opportunité pour Innate Pharma. En prenant la direction de CIMTECH, je vais me concentrer sur les phases les plus amont de découverte et de validation de nouvelles cibles en immunologie, en lien étroit avec la recherche fondamentale et bien sûr avec Innate Pharma ».*

Hervé Brailly, président du directoire d’Innate Pharma, déclare : *« Nous sommes particulièrement heureux d’accueillir Nicolai qui va apporter à Innate Pharma non seulement sa connaissance profonde de l’immunologie et sa créativité, mais aussi une vision industrielle décisive pour accompagner la maturation et l’expansion du portefeuille de la Société ».*

« François a joué un rôle majeur dans la construction de la Société et celle de son portefeuille d’anticorps innovants. Les mouvements annoncés aujourd’hui représentent bien sûr une étape importante pour Innate Pharma, mais aussi pour la structuration et le développement de Marseille-ImmunoPole qui s’affirme comme un écosystème collaboratif de tout premier plan en immunologie ».

6. Communiqué de presse du 15 octobre 2013

INNATE PHARMA PRÉSENTE UNE TECHNOLOGIE DE COUPLAGE D'ANTICORPS PROPRIÉTAIRE AU "WORLD ADC SUMMIT" À SAN FRANCISCO

- Nouvelle technologie de couplage permettant de générer des anticorps couplés à des toxines (ADC*) homogènes
- Opportunités de partenariats et d'extension de notre portefeuille

Marseille, 15 octobre 2013

Innate Pharma SA (la « Société » - Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée, développant des candidat-médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce que sa nouvelle technologie de génération d'ADC propriétaire sera présentée aujourd'hui au « World ADC Summit » à San Francisco (14-17 octobre 2013).

Florence Lhospice, Directeur, Pharmaceutical Operations, fera une présentation de 3h à 3h30 (heure locale) le 15 octobre : "Vers des anticorps conjugués homogènes : un nouveau couplage site-spécifique basé sur la transglutaminase bactérienne" ("Towards Homogenous ADCs: A New Site-Specific Conjugation based on Bacterial Transglutaminase").

Hervé Brailly, président du directoire d'Innate Pharma, déclare: « Les ADC sont une classe d'anticorps thérapeutiques déjà validée et très prometteuse qui pourrait notamment être combinée à des anticorps immunomodulateurs. La technologie propriétaire d'Innate Pharma adresse une des limitations dans le développement des ADC : obtenir dans un temps rapide des ADC homogènes sur la base d'une modification minimale du procédé de fabrication. La technologie d'Innate, validée dans des modèles précliniques, pourrait être utilisée pour un large spectre de cibles et de toxines, actuelles et à venir. Cette réussite technique crée de nouvelles opportunités de partenariats et d'extension de notre portefeuille de candidat-anticorps».

A propos de la technologie de couplage d'Innate Pharma :

La technologie de couplage d'Innate Pharma utilise l'enzyme transglutaminase bactérienne (BTG). Une mutation unique dans la chaîne lourde de l'anticorps génère deux ou quatre sites de reconnaissance enzymatique et des linkers** ont été optimisés pour se conjuguer quantitativement*** à ces positions.

Ce procédé permet de générer des anticorps conjugués homogènes avec un ratio anticorps / toxine exact, de 2:1 ou 4:1. Le résultat est robuste et obtenu très rapidement. Le couplage est spécifique au site de liaison avec une modification minimale de l'anticorps. Il n'ajoute donc qu'une étape dans un procédé de fabrication bien établi et largement accepté par les autorités réglementaires. Cette technologie a été validée dans des modèles précliniques.

* *Antibody-drug conjugates*

** *Composés faisant la liaison entre l'anticorps et la toxine*

*** *Avec un contrôle précis du nombre de molécules conjuguées par anticorps*

7. Communiqué de presse du 5 novembre 2013

INNATE PHARMA ANNONCE SON CHIFFRE D’AFFAIRES POUR LES NEUF PREMIERS MOIS DE L’ANNEE 2013 ET FAIT LE POINT SUR SA TRESORERIE

Marseille, le 5 novembre 2013

Innate Pharma SA (Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l’immunité innée développant des candidats médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce un chiffre d’affaires de 6,8 millions d’euros pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013, à comparer à 8,0 millions d’euros pour la même période en 2012.

Durant les neuf premiers mois de l’année 2013, le chiffre d’affaires provient de l’accord de collaboration et de licence avec Bristol-Myers Squibb, signé en juillet 2011.

Au 30 septembre 2013, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et instruments financiers courants de la Société s’élevaient à 24,9 millions d’euros, y compris le crédit d’impôt recherche relatif à l’exercice 2012 encaissé en septembre 2013 (3,8 millions d’euros). Le total du passif financier de la Société s’élevait à 3,6 millions d’euros au 30 septembre 2013. Sur la base de ses programmes actuels, la Société estime que sa situation de trésorerie lui offre une visibilité financière jusque mi-2015.

Le tableau suivant donne le détail du chiffre d’affaires pour les neuf premiers mois ainsi que pour les troisièmes trimestres de 2012 et 2013 :

En milliers d’euros	Période de neuf mois se terminant le 30 septembre		Période de trois mois se terminant le 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Revenus des accords de collaboration et de licence	6 793	7 985	2 259	2 620
Chiffre d’affaires	6 793	7 985	2 259	2 620

8. Communiqué de presse du 8 novembre 2013

DEMARRAGE DES ETUDES PRECLINIQUES REGLEMENTAIRES DE L’ANTICORPS IPH4102

- IPH4102 est le premier candidat-médicament ciblant KIR3DL2, un récepteur spécifiquement exprimé par certains cancers rares
- Il est développé dans une indication orpheline, les lymphomes T cutanés, et en particulier leurs formes agressives, le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïde transformé
- Le dépôt d’une demande d’autorisation de Phase I est prévu fin 2014
- Innate Pharma a l’intention de développer ce programme propriétaire en interne

Innate Pharma SA (la « Société » - Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée, développant des candidat-médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce aujourd'hui avoir sélectionné et qualifié le candidat IPH4102 pour le démarrage du développement préclinique réglementaire*.

IPH4102 est un anticorps cytotoxique « first-in-class » développé dans certains cancers exprimant KIR3DL2, dont le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïde transformé, des formes agressives de lymphomes T cutanés. Une demande d'autorisation d'essai clinique de Phase I est envisagée fin 2014.

Professeur Martine Bagot, Chef du Service de Dermatologie à l'Hôpital Saint Louis à Paris, déclare : « *Nous avons découvert la cible KIR3DL2 avec l'équipe du Professeur Armand Bensussan et collaboré depuis plusieurs années avec Innate Pharma à la conception de ce candidat. Le besoin médical dans le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïde transformé est très fort et IPH4102, du fait de sa cible originale exprimée spécifiquement par les cellules tumorales, a le potentiel unique d'être à la fois très actif et bien toléré* ».

« *Nous prévoyons un développement dans les lymphomes cutanés à cellules T exprimant KIR3DL2, en étroite collaboration avec les centres référents internationaux et notamment l'hôpital St Louis* » ajoute Marcel Rozenzweig, Directeur Médical d'Innate Pharma « *Il s'agit de maladies orphelines dont certaines formes de mauvais pronostic pourraient particulièrement bénéficier d'un traitement avec l'IPH4102* ».

Un poster sur IPH4102 est présenté ce jour au congrès de la « Society for Immunotherapy of Cancer » (SITC, 7 au 10 novembre 2013, National Harbor, MD, Etats-Unis) : “*Novel therapeutic and diagnostic antibodies against KIR3DL2, a unique tumor antigen expressed on subtypes of T Cell Lymphomas*”, de 13h à 14h et de 18h15 à 19h15, Poster 49.

Voir le poster : http://www.innate-pharma.com/sites/default/files/sitc2013_iph41.pdf

A propos de IPH4102, du syndrome de Sézary et du mycosis fongoïde transformé :

KIR3DL2 est un récepteur inhibiteur de la super famille des KIR, normalement exprimé sur une fraction mineure de cellules NK normales, mais exprimé spécifiquement dans certaines formes agressives de lymphomes T cutanés (« CTCL ») dont le mycosis fongoïde transformé (« TMF ») et le syndrome de Sézary (« SS »).

Les CTCLs sont une maladie orpheline dont le TMF et le SS sont les formes les plus graves avec une médiane de survie de 2 à 3 ans pour les stades avancés.

IPH4102 est un anticorps cytotoxique humanisé visant à éliminer les cellules exprimant KIR3DL2. Il se lie de façon sélective au KIR3DL2 et a montré une efficacité élevée dans différents modèles précliniques. Innate Pharma a déposé récemment des brevets protégeant des anticorps anti-KIR3DL2.

* *Le développement préclinique réglementaire comprend les études non-cliniques de toxicologie, pharmacodynamique et pharmacocinétique nécessaires à la construction du dossier soumis aux agences réglementaires lors du démarrage des essais cliniques. Il intègre également la mise au point du procédé de production et la production de lots pilotes industriels.*

9. Communiqué de presse du 12 novembre 2013

PRESENTATION DE TROIS POSTERS SUR LE PROGRAMME ANTI-KIR AU PROCHAIN CONGRES ANNUEL DE L'ASH

Marseille, le 12 novembre 2013

Innate Pharma SA (Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée développant des candidat-médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce aujourd'hui que trois posters portant sur le programme anti-KIR seront présentés au 55^{ème} congrès annuel de l'ASH (American Society of Hematology, du 7 au 10 décembre 2013, à la Nouvelle Orléans).

Ces posters portent pour deux d'entre eux sur des essais cliniques avec IPH2101, la version hybridome de l'anticorps anti-KIR, dont l'un est une extension de la Phase I menée en leucémie aigue myéloïde et l'autre une Phase I testant la combinaison de IPH2101 et lénalidomide dans le myélome multiple en rechute. Le dernier poster présente des résultats précliniques démontrant l'amélioration de l'efficacité d'un anticorps cytotoxique quand il est combiné à un anticorps anti-KIR.

- **“Repeated Dosing Of Anti-KIR (IPH2101) As Maintenance Therapy In Elderly Patients With Acute Myeloid Leukemia”**
Session: 615. Acute Myeloid Leukemia: Therapy, excluding Transplantation: Poster II
Date et heure: le 8 décembre 2013, 18h30-20h30 heure locale
Lieu: Ernest N. Morial Convention Center, Hall E
- **“A Phase I Trial Of Anti-KIR Monoclonal Antibody IPH2101 and Lenalidomide For Multiple Myeloma”**
Session: 653. Myeloma: Therapy, excluding Transplantation: Poster II
Date et heure: le 8 décembre 2013, 18h30-20h30 heure locale
Lieu: Ernest N. Morial Convention Center, Hall G
- **“Anti-KIR Antibody Enhancement Of Anti-Lymphoma Activity Of Natural Killer Cells As Monotherapy and In Combination With Anti-CD20 Antibodies”**
Session: 625. Lymphoma: Pre-Clinical – Chemotherapy and Biologic Agents: Poster III
Date et heure: le 9 décembre 2013, 18h-20h heure locale
Lieu: Ernest N. Morial Convention Center, Hall G

Les posters seront disponibles sur le site web d'Innate Pharma après leur présentation publique.

10. Communiqué de presse du 14 novembre 2013

DONNEES PRECLINIQUES OUVRANT DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE COMBINAISONS AVEC LIRILUMAB

- Activité de lirilumab en monothérapie dans des modèles de lymphome
- Efficacité accrue d'un anticorps cytotoxique quand il est combiné à lirilumab
- Ces données feront l'objet d'un poster au prochain congrès de l'ASH en décembre – l'abstract du poster est en ligne

Innate Pharma SA (Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée développant des candidats médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce aujourd'hui qu'une nouvelle série de données précliniques sur lirilumab sera publiée dans un poster au 55^{ième} congrès annuel de l'ASH (American Society of Hematology, du 7 au 10 décembre 2013, à la Nouvelle Orléans).

Lirilumab est un inhibiteur de point de contrôle des cellules Natural Killer (NK) licencié à Bristol-Myers Squibb et actuellement en développement clinique dans la leucémie aigue myéloïde en monothérapie et en combinaison dans des tumeurs solides. Les nouveaux résultats présentés à l'ASH sont issus d'une recherche menée par Dr Holbrook Kohrt de l'université de Stanford, Innate Pharma et le CIML*. Ils démontrent l'activité d'un anticorps anti-KIR en monothérapie dans des modèles murins de lymphome, à travers l'augmentation de la cytotoxicité des cellules NK. De plus, ces nouvelles données montrent qu'en combinaison avec l'anticorps anti-CD20 rituximab**, l'anticorps anti-KIR augmente la cytotoxicité cellulaire dépendante de l'anticorps (antibody-dependent cellular cytotoxicity – ADCC, médiée par les cellules NK) contre le lymphome, in vitro et in vivo dans des modèles murins. L'ensemble de ces données renforce le rationnel du développement de lirilumab en onco-hématologie et ouvre de nouvelles perspectives pour sa combinaison avec des anticorps dont le mécanisme d'action principal est l'ADCC.

Nicolai Wagtmann, Directeur Scientifique d'Innate Pharma, déclare : « *Ce qui est particulièrement intéressant dans ces nouvelles données précliniques est que lirilumab, au-delà de son activité en monothérapie, améliore aussi l'efficacité du rituximab in vivo à travers l'ADCC. Ces résultats ouvrent la possibilité que l'anti-KIR pourrait améliorer de façon similaire l'activité par ADCC d'autres anticorps thérapeutiques actuellement approuvés ou en développement clinique, dans le cancer voire d'autres indications* ».

Poster: "Anti-KIR Antibody Enhancement Of Anti-Lymphoma Activity Of Natural Killer Cells As Monotherapy and In Combination With Anti-CD20 Antibodies"

Session 625. Lymphoma: Pre-Clinical – Chemotherapy and Biologic Agents: Poster III

Date et heure: le 9 décembre 2013, 18h-20h heure locale

Lieu: Ernest N. Morial Convention Center, Hall G

[L'abstract du poster est disponible en ligne sur le site du congrès.](#)

À propos de lirilumab (IPH2102/BMS-986015) :

Lirilumab est un anticorps monoclonal humain qui bloque les récepteurs KIR, des récepteurs inhibiteurs présents sur les cellules NK (acronyme de l'anglais Natural Killer, signifiant « tueur naturel »). En bloquant ces récepteurs, lirilumab favorise l'activation des cellules NK, et, potentiellement, la destruction des cellules tumorales par ces dernières.

Lirilumab est licencié à la société américaine Bristol-Myers Squibb (NYSE:BMJ) par Innate Pharma. Dans le cadre de cet accord, Bristol-Myers Squibb détient les droits exclusifs mondiaux pour le développement, la fabrication et la commercialisation de lirilumab et des composés de structure voisine bloquant les récepteurs KIR. Cet accord couvre toutes les indications. En vertu de cet accord, Innate Pharma poursuit le développement de lirilumab dans la leucémie aigue myéloïde (« LAM ») jusqu'à la fin de la Phase II.

Lirilumab est testé dans un essai de Phase II randomisé en double aveugle et contrôlé par placebo en traitement de maintenance chez des patients âgés atteints de LAM en première rémission complète. Deux autres essais de Phase I dans des indications de tumeurs solides en combinaison

respectivement avec ipilimumab et avec l'anticorps anti-PD-1 nivolumab (BMS-936558) sont en cours.

* *Center of Immunology – Marseille Luminy*

** *Rituximab est un anticorps thérapeutique approuvé dans le traitement du lymphome non- Hodgkinien et la polyarthrite rhumatoïde.*

11. Communiqué de presse du 15 novembre 2013

INNATE PHARMA DÉMARRE IPH43, UN PROGRAMME D'ANTICORPS « FIRST-IN-CLASS » CIBLANT MICA

- Validation de MICA comme nouvelle cible pour un développement d'anticorps dans des tumeurs solides
- Le programme IPH43 vise maintenant à sélectionner et optimiser le meilleur candidat pour le développement

Marseille, le 15 novembre 2013

Innate Pharma SA (Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée développant des candidats médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce aujourd'hui le démarrage d'un nouveau programme d'anticorps thérapeutique anti-MICA en oncologie. Ce programme, nommé IPH43, est le plus récent généré par la plateforme « discovery » d'Innate Pharma.

MICA est le ligand du récepteur activateur NKG2D sur les cellules NK. Il est spécifiquement exprimé par les cellules tumorales dans de nombreuses indications de tumeurs solides ayant une forte prévalence comme le sein, le poumon ou le cancer colorectal. C'est une molécule hautement polymorphique et Innate Pharma a généré un panel d'anticorps reconnaissant ses différentes formes avec une haute affinité. Ces anticorps vont maintenant être testés et optimisés afin de sélectionner le meilleur candidat pour le développement.

Nicolai Wagtmann, Directeur Scientifique d'Innate Pharma, déclare : « *MICA est spécifiquement exprimé par les tissus tumoraux et non par les cellules saines, ce qui en fait une cible très attractive. Comme avec lirilumab, nous avons dû prendre en compte le polymorphisme de la cible pour identifier des candidats potentiellement utilisables chez tous les patients, ce qui était un défi important et un prérequis du développement. Nous sommes maintenant impatients de mettre à l'œuvre nos savoir-faire et technologies pour faire avancer le programme IPH43 vers le développement clinique.* »

Hervé Brailly, Président du directoire d'Innate Pharma, ajoute : « *Avec le démarrage récent du développement de IPH4102, le lancement du programme IPH43 illustre la créativité d'Innate Pharma et sa capacité à repérer et valider de nouvelles cibles pour développer des candidat-médicaments innovants en immuno-oncologie. La recherche amont est un élément clef de la création de valeur chez Innate Pharma. A ce jour, nos équipes ont déjà généré trois anticorps « first-in-class » amenés en clinique par des partenaires pharmaceutiques, et nous sommes heureux de porter une deuxième vague de projets vers le développement clinique.* »

Un poster sur ce programme a été présenté au congrès annuel de la SITC (Society for Immunotherapy of Cancer, du 7 au 10 novembre 2013, National Harbor, USA) sous le titre: “*Targeting MICA with therapeutic antibodies for the treatment of cancer*”.

Le poster est disponible sur le site web d'Innate Pharma.

III. FACTEURS DE RISQUES

La Société est soumise à l'ensemble des facteurs de risques mentionnés au chapitre 5 du Document de Référence pages 31 à 46. La Société considère que ces facteurs de risques restent à jour et qu'à la date de la présente Actualisation, aucun nouvel élément de risque significatif n'est intervenu méritant une mention spécifique.

IV. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL SOCIAL

1. Actualisation de la section 3 « Informations financières sélectionnées »

Les tableaux ci-après présentent une sélection de données financières de la Société extraites des comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2012 et des comptes consolidés semestriels IFRS au 30 juin 2013.

Eléments du compte de résultat

<i>En milliers d'euros, sauf données par action</i>	Exercice clos le 31 décembre		Semestre clos le 30 juin	
	2012 <i>(données auditées)</i>	2011 <i>(données auditées)</i>	2013 <i>(données non auditées)</i>	2012 <i>(données non auditées)</i>
Revenus des accords de collaboration et de licence	10 377	7 454	4 534	5 365
Financements publics des dépenses de recherche.....	3 905	4 286	2 444	2 354
Produits opérationnels	14 282	11 740	6 978	7 719
Dépenses de recherche et développement.....	(13 417)	(14 843)	(7 003)	(7 689)
Frais généraux	(4 251)	(4 467)	(2 152)	(2 230)
Charges opérationnelles nettes	(17 668)	(19 310)	(9 155)	(9 919)
Résultat opérationnel (perte)	(3 386)	(7 570)	(2 177)	(2 200)
Résultat financier net.....	556	425	186	354
Plus-value de cession.....	-	390	-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(371)	(225)	(332)	(174)
Résultat net (perte)	(3 199)	(6 980)	(2 323)	(2 021)
Perte nette par action (base non diluée).....	(0,08)	(0,19)	(0,06)	(0,05)

Eléments du bilan

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre		Semestre clos le 30 juin	
	2012 <i>(données auditées)</i>	2011 <i>(données auditées)</i>	2013 <i>(données non auditées)</i>	2012 <i>(données non auditées)</i>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants.....	32 616	46 606	24 739	
Total de l'actif.....	48 295	60 109	41 820	
Total des capitaux propres (revenant aux actionnaires de la Société)	23 364	26 625	21 481	
Total des dettes financières.....	4 505	6 770	4 088	
Trésorerie nette (trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants – total des dettes financières).....	28 111	39 836	20 651	

Eléments du tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre		Semestre clos le 30 juin	
	2012 <i>(données auditées)</i>	2011 <i>(données auditées)</i>	2013 <i>(données non auditées)</i>	2012 <i>(données non auditées)</i>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....	(10 475)	12 986	(7 959)	(6 690)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 411)	2 445	179	(615)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 148)	(659)	(53)	(1 560)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .	(16 022)	14 789	(7 833)	(8 866)
Trésorerie & équivalents de trésorerie à l'ouverture.....	46 606	31 818	30 584	46 606
Trésorerie & équivalents de trésorerie à la clôture	30 584	46 606	22 751	37 739

2. Actualisation de la section 4.1 « Aperçu des activités - Introduction »

Les principales évolutions du portefeuille de produits de la Société sont les suivantes :

Lirilumab (anticorps anti-KIR, IPH2102/BMS986015), licencié à Bristol-Myers Squibb :

Au premier semestre 2013, trois posters sur lirilumab ont été présentés au 13^{ème} congrès annuel de l'Association Américaine d'Oncologie Clinique (American Society of Clinical Oncology, ASCO) qui s'est tenu à Chicago, du 31 mai au 4 juin 2013.

Ces posters présentaient les trois essais cliniques démarrés en 2012 et actuellement en cours avec lirilumab, soit deux essais de Phase I dans des tumeurs solides en combinaison, respectivement avec ipilimumab et le candidat anticorps anti-PD-1 nivolumab (BMS-936558) et un essai de Phase II, randomisé contrôlé par placebo en maintenance chez des patients âgés atteints de leucémie aigüe myéloïde (essai EffiKIR), promu par Innate Pharma.

A fin juin 2013, le recrutement dans EffiKIR progressait conformément aux plans.

Le 17 septembre 2013, la Société a annoncé que le comité de surveillance et de suivi des données et de la tolérance (Data and Safety Monitoring Board, « DSMB ») a effectué sa première évaluation de l'étude EffiKIR chez les 30 premiers patients inclus dans l'essai et ayant reçu au moins deux cycles. Le comité a recommandé à l'unanimité la poursuite de l'essai sans modification.

Un comité de surveillance et de suivi est un groupe indépendant d'experts chargé de surveiller les données d'un essai clinique, notamment concernant la sécurité. Il est habituel qu'un tel comité soit mis en place dans le cadre d'un essai randomisé multicentrique.

Au prochain congrès de l'American Society of Hematology (ASH, du 7 au 10 décembre, à la Nouvelle Orléans, Louisiane) de nouvelles données précliniques seront présentées dans un poster "Anti-KIR Antibody Enhancement Of Anti-Lymphoma Activity Of Natural Killer Cells As Monotherapy and In Combination With Anti-CD20 Antibodies". Deux autres posters présentant des données cliniques sur IPH2101, la version hybridome de Lirilumab, seront également présentés :

- "Repeated Dosing Of Anti-KIR (IPH2101) As Maintenance Therapy In Ederly Patients With Acute Myeloid Leukemia",
- "A Phase I Trial Of Anti-KIR Monoclonal Antibody IPH2101 and Lenalidomide For Multiple Myeloma".

Par ailleurs, la Société a publié de nouvelles données précliniques ouvrant de nouvelles perspectives pour les développements avec lirilumab :

- Activité de lirilumab en monothérapie dans des modèles de lymphome,
- Efficacité accrue d'un anticorps cytotoxique quand il est combiné à lirilumab.

Lirilumab est licencié depuis juillet 2011 à Bristol-Myers Squibb qui détient les droits exclusifs et mondiaux pour son développement et sa commercialisation. Cet accord a donné lieu à un premier paiement de 35 millions de dollars (24,9 millions d'euros) à sa signature en 2011. Il comprend également des versements d'étapes potentiels pouvant atteindre 430 millions de dollars ainsi que des redevances d'un pourcentage à deux chiffres sur les ventes mondiales. Les versements d'étapes sont répartis tout le long du développement du candidat-médicament et correspondent à des sauts de valeur tels que la transition du candidat vers de nouvelles phases de développement.

IPH2201/NN8765 (anticorps anti-NKG2A), licencié à Novo Nordisk A/S :

L'essai clinique de Phase I dans la polyarthrite rhumatoïde avec IPH2201 initié en 2011 a terminé sa phase de recrutement. Les résultats devraient être disponibles au premier semestre 2014.

IPH2201 est un anticorps monoclonal au mécanisme d'action innovant et issu de la collaboration entre Innate Pharma et Novo Nordisk A/S.

Programmes précliniques propriétaires :

Le programme IPH33 vise au développement d'anticorps anti-TLR3 dans des indications d'inflammation chronique. Une revue du programme a été faite au "Molecular Pattern Recognition Receptors" à Boston.

Le programme IPH41 vise au développement d'anticorps anti-KIR3DL2 dans des indications d'onco-hématologie rares. Un poster présentant les anticorps thérapeutiques et diagnostiques d'Innate Pharma a été présenté au congrès de l'American Association for Cancer Research à Washington en avril, ainsi qu'au congrès annuel de la SITC en novembre. Le candidat IPH4102 est entré en novembre en développement préclinique réglementaire, avec l'objectif d'un dépôt pour une autorisation de premier essai clinique chez l'homme fin 2014.

La Société continue également à travailler sur d'autres cibles correspondant à des mécanismes d'action innovants et a annoncé le 15 novembre le démarrage d'un nouveau programme (IPH43) visant à développer un anticorps innovant ciblant MICA dans des indications de cancer.

Le tableau ci-dessous illustre l'état d'avancement du portefeuille de produits en développement à la date de la présente Actualisation.

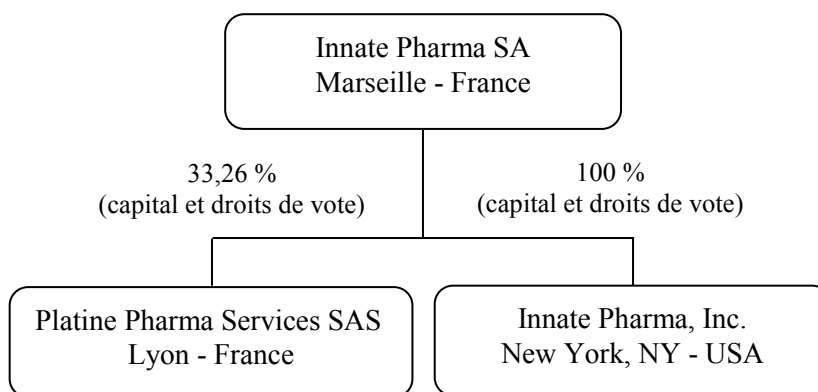
PROGRAMME	CIBLE	INDICATION	STATUT	PARTENAIRE	PROCHAINE ÉTAPE
Lirilumab (IPH2102/ BMS-986015)	KIR2DL1,2,3	Leucémie Aigüe Myéloïde	Phase II	Bristol-Myers Squibb	Résultats
		Tumeurs solides, combinaison avec ipilimumab	Phase I		
		Tumeurs solides, combinaison avec nivolumab	Phase I		
IPH2201/ NN8765	NKG2A	Polyarthrite rhumatoïde	Phase I	Novo Nordisk A/S	Entrée en Phase II
IPH4102	KIR3DL2	Lymphome cutané des cellules T	Recherche préclinique réglementaire	Propriétaire	Dépôt du dossier de Phase I
IPH33	TLR3	Inflammation, Auto-immunité	Recherche préclinique	Propriétaire	Partenariat
IPH43	MICA	Cancer	Recherche préclinique	Propriétaire	Qualification du candidat-médicament
Recherche 2	Non communiqué	Cancer / Inflammation	Validation de la cible	Propriétaire	Nouveau programme avec validation de la cible et du candidat, chaque année
Recherche 3	Non communiqué	Cancer	Validation de la cible	Propriétaire	
Recherche 4	NKp46	Cancer / Inflammation	Validation de la cible	Propriétaire	

Nouvelle technologie de couplage permettant de générer des anticorps couplés à des toxines (ADC*) homogènes :

Le 15 octobre 2013, la Société a annoncé que sa nouvelle technologie de génération d'ADC propriétaire sera présentée au « World ADC Summit » à San Francisco (14-17 octobre 2013). Les ADC sont une classe d'anticorps thérapeutiques déjà validée et très prometteuse qui pourrait notamment être combinée à des anticorps immunomodulateurs. La technologie propriétaire d'Innate Pharma adresse une des limitations dans le développement des ADC : obtenir dans un temps rapide des ADC homogènes sur la base d'une modification minimale du procédé de fabrication. La technologie d'Innate Pharma, validée dans des modèles précliniques, pourrait être utilisée pour un large spectre de cibles et de toxines, actuelles et à venir. Cette réussite technique crée des opportunités de partenariats et d'extension de son portefeuille de candidat-anticorps.

3. Actualisation de la section 7 « Organigramme » et de la section 25 « Informations sur les participations »

L'organigramme du Groupe se présente ainsi à la date de la présente Actualisation :



En date du 31 juillet 2013, l'Assemblée Générale de Platine Pharma Services SAS, dont Innate Pharma SA possédait 49,62 % du capital, a approuvé une opération de rapprochement entre Platine Pharma Services SAS et Indicia Biotechnology SA. Cette opération s'est traduite par un apport partiel d'actif d'Indicia Biotechnology SA en faveur de Platine Pharma Services SAS.

Préalablement à cette opération, les capitaux propres de Platine Pharma Services SAS ont été reconstitués par une augmentation de capital via une incorporation partielle des créances en compte courant des associés Transgène SA et Innate Pharma SA à hauteur de 677 millions d'euros (dont 339 millions d'euros pour la Société).

A la suite de ces opérations, la participation de la Société dans Platine Pharma Services SAS s'élève à 33,26%.

4. Actualisation de la section 14 « Organe d'administration, de direction et de surveillance et direction générale »

Directoire

Le 2 octobre 2013, Innate Pharma SA a annoncé la nomination de Nicolai Wagtmann au poste de Directeur Scientifique. Sa nomination au Directoire de la Société sera proposée au prochain Conseil de Surveillance.

Nicolai Wagtmann était jusqu'à présent Vice-Président R&D chez Novo Nordisk A/S, responsable de la recherche pour les maladies inflammatoires. Nicolai Wagtmann est un des pionniers des approches pharmacologiques ciblant les lymphocytes de l'immunité innée, en immuno-oncologie comme en inflammation, un champ qu'il a développé initialement dans le monde académique, puis industriel au travers du partenariat entre Innate Pharma et Novo Nordisk A/S.

Nicolai Wagtmann a démissionné de son poste chez Novo Nordisk A/S. Sa nomination à Innate Pharma est indépendante de l'accord entre les deux sociétés et a été soutenue de façon unanime par le Conseil de Surveillance. Il remplace François Romagné, co-fondateur d'Innate Pharma, directeur scientifique et membre du Directoire depuis la création de la Société en 1999. François Romagné quittera Innate Pharma en janvier 2014 pour prendre la direction de la nouvelle plateforme d'immunotechnologie CIMTECH d'Aix Marseille Université dont Innate Pharma est le partenaire industriel fondateur. A cette date, François Romagné rejoindra également le Comité Scientifique d'Innate Pharma.

Conseil de Surveillance

Le 28 juin 2013, l'Assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Gilles Brisson, Monsieur Patrick Langlois, Monsieur Philippe Pouletty, Madame Irina Staatz, et de la société Novo Nordisk A/S, désormais représentée par Monsieur Per Falk depuis le 4 mars 2013.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé Monsieur Michael Caligiuri en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Michael A. Caligiuri, 57 ans, de nationalité américaine, est le Directeur Général du James Cancer Hospital et Directeur du Comprehensive Cancer Center de l'Université de l'Ohio. Il a étudié à l'University Medical School de Stanford et a été formé en médecine interne, oncologie, transplantation de moelle osseuse et immunologie au Brigham and Women's Hospital de Harvard et au Dana Farber Cancer Institute. Le Dr. Caligiuri est un médecin spécialisé dans la leucémie. Il est également un chercheur scientifique travaillant sur l'immunité innée (la biologie des cellules NK « natural killer ») et sur la genèse et le traitement de la leucémie. Son laboratoire regroupe 30 personnes (postdoctorants, chercheurs, étudiants en doctorat, techniciens et étudiants de premier cycle). Son laboratoire est financé par l'Institut National du Cancer des USA. Plus de 1 500 patients ont été recrutés dans des essais cliniques conçus par ou en collaboration avec le Dr. Caligiuri.

Le Dr. Caligiuri n'a exercé aucun autre mandat ou fonction dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années.

Pour les besoins de son mandat social, le Dr. Caligiuri est domicilié à :
The Ohio State University
300 W. 10th Ave.
Columbus, Ohio 43210
Etats-Unis

Per Falk, 51 ans, de nationalité suédoise, est Senior Vice-Président de la Biopharmaceutical Research Unit. Il est titulaire d'un diplôme de médecine et d'un doctorat en biochimie de la Gothenburg University en Suède. Avant de rejoindre l'industrie pharmaceutique, M. Per Falk a occupé les postes de chercheur aux Etats-Unis et en Suède, de Professeur adjoint au Département de Biologie moléculaire et Pharmacologie de la Washington University School of Medicine à Saint-Louis, et de Professeur/Maître de conférence au Département Médecine du Karolinska Institute à Stockholm. En 1998, il rejoint AstraZeneca en tant que chercheur, puis est promu Directeur des Départements Pharmacologie gastro-intestinale et Biologie moléculaire. Il rejoint

Novo Nordisk en 2002 en qualité de Vice-Président - Médecine expérimentale. En 2004, il est de Vice-Président du Développement et des Affaires réglementaires pour la région Japon/Océanie. En 2008, il rejoint Novo Nordisk Inc. aux Etats-Unis en tant que Vice-Président associé du Développement clinique des diabètes et des Affaires médicales et, en 2009, il devient Vice-Président pour la North American CMR Organization. En 2011, il est promu Senior Vice-Président de la Biopharmaceutical Research Unit.

Pour les besoins de son mandat social, Monsieur Per Falk est domicilié à :
Novo Allé
2880 Bagsvaerd
Danemark

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance est d'une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En outre, l'Assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats de Censeurs de Monsieur Bernard Malissen et du Fonds Stratégique d'Investissement, et nommé en qualité de Censeur la société O.G.B.B.A. van Herk B.V., qui est représentée par Monsieur Dharminder Chahal.

Le mandat des Censeurs au Conseil de Surveillance est d'une durée d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

À la suite du renouvellement des mandats de membres du Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil de Surveillance du 28 juin 2013 a nommé Monsieur Brisson en qualité de Président du Conseil de Surveillance, et Madame Staatz en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Déclaration concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale

À la connaissance de la Société et à la date de la présente Actualisation, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Comité exécutif de la Société. Il n'existe pas non plus, à la connaissance de la Société et à la date de la présente Actualisation, d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, autre que ceux listés dans le chapitre 19 du Document de Référence.

En outre, à la connaissance de la Société et à la date de la présente Actualisation, aucun membre du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Comité exécutif n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Enfin, à la connaissance de la Société et à la date de la présente Actualisation, aucun membre du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Comité exécutif n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale

À la date de la présente Actualisation, et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les intérêts privés des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société et l'intérêt social.

De même, la Société n'a connaissance, à cette même date, d'aucun conflit actuel ou potentiel entre les intérêts privés des membres du Comité exécutif non également membres du Directoire de la Société et l'intérêt social.

5. Actualisation de la section 15.1 « Rémunérations, avantages en nature, options et actions gratuites attribués aux mandataires sociaux » et de la section 17.2 « Participation des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale de la Société »

Rémunérations, avantages en nature, options et actions gratuites attribués aux mandataires sociaux

Le 17 juillet 2013, le Directoire a émis un total de 237 500 BSA 2013 (sur les 300 000 BSA disponibles conformément à la résolution des actionnaires), aux consultants Marcel Rosencweig et Catherine Moukheibir, aux membres du Comité Scientifique, ainsi qu'au nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance, le Professeur Michael A. Caligiuri, de la façon suivante :

Bénéficiaires	Nombre de BSA 2013
Catherine Moukheibir Consultant	75 000
Marcel Rosencweig Consultant	75 000
Michael A. Caligiuri	25 000
Ron Levy	25 000
Bernard Malissen	12 500
David Raulet	12 500
Philip Greenberg	12 500
Total	237 500

Les BSA 2013 pourront être exercés sur une base mensuelle sur une période de deux ans. Leur prix de souscription est de 0,01 euros par BSA, devant être versé par le bénéficiaire durant une période de souscription de trois mois débutant à la date d'attribution par le Directoire. La période d'exercice est de 10 ans. Le prix d'exercice est, tel que prévu par la résolution des actionnaires, égal à la moyenne des cours de clôture de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant la date de l'attribution des BSA, soit 2,36 euros.

Le 18 septembre 2013, le Directoire a émis 50 000 BSA 2013-1 (sur les 62 500 BSA restant disponibles conformément à la résolution des actionnaires et à la suite à la précédente attribution approuvée par le Conseil de Surveillance du 28 juin 2013) au bénéfice de Monsieur Nicolai Wagtman.

Les BSA 2013-1 ont des caractéristiques identiques à ceux attribués le 17 juillet 2013. Leur prix d'exercice est de 2,35 euros.

Participation au capital de la Société des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale au 19 novembre 2013

Les participations au capital de la Société des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Comité exécutif ont évolué depuis l'enregistrement du Document de Référence le 18 mars 2013 dans les proportions suivantes :

- Le 3 avril 2013, François Romagné, membre du Directoire, a cédé 25 000 actions, ramenant ainsi sa participation à 499 140 actions détenues dans le capital de la Société.
- Le 18 avril 2013, Gilles Brisson, Président du Conseil de Surveillance, a exercé 47 059 bons de souscriptions d'actions, ramenant ainsi sa participation à 48 059 actions détenues dans le capital de la Société.
- Le 13 mai 2013, Philippe Pouletty, membre du Conseil de Surveillance, a exercé 23 529 bons de souscriptions d'actions, puis cédé les 23 529 actions créées.
- Le 24 juin 2013, Novo Nordisk A/S, membre du Conseil de Surveillance, a cédé 1 000 000 d'actions, ramenant ainsi sa participation à 4 572 708 actions détenues dans le capital de la Société.

6. Actualisation de la section 18.1 « Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droit de vote »

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date de la présente Actualisation et postérieurement au placement privé effectué le 20 novembre 2013, à la connaissance de la Société :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Mandataires sociaux ⁽¹⁾	6 138 969	13,42%	6 138 969	13,43%
dont :				
- Membres du Directoire	1 518 100	3,32%	1 518 100	3,32%
- Membres du Conseil de Surveillance	4 620 869	10,10%	4 620 869	10,11%
- dont Novo Nordisk A/S	4 572 708	10,00%	4 572 708	10,00%
Salariés hors mandataires sociaux ⁽²⁾	476 785	1,04%	476 785	1,04%
BPI Groupe	4 845 814	10,60%	4 845 814	10,60%
Van Herk Group	3 096 020	6,77%	3 096 020	6,77%
Wellington Management Company ⁽³⁾	3 507 322	7,67%	3 507 322	7,67%
Orbimed Advisors	2 743 896	6,00%	2 743 896	6,00%
Autodétention ⁽⁴⁾	30 733	0,07%	0	0,00%
Autres actionnaires ⁽⁵⁾	24 896 353	54,44%	24 896 353	54,47%
Total	45 735 892	100,00%	45 705 159	100,00%

(1) N'agissant pas de concert.

(2) Salariés inscrits au nominatif pur.

(3) Wellington Management Company a souscrit à 989 000 actions supplémentaires dans le cadre du placement privé.

(4) A travers le contrat de liquidité (information au 18 novembre 2013).

(5) Orbimed Advisors, ainsi que les fonds gérés par QVT Financial LP et Redmile Group ont également participé au placement privé. À la connaissance de la Société, Orbimed Advisors et les fonds gérés par QVT Financial LP et Redmile Group ne détenaient pas auparavant des actions de la Société.

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO), ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir indirectement, à cette date, 4 845 814 actions Innate Pharma représentant autant de droits de vote, soit 12,71 % du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC BPI-Groupe (à titre direct)	0	0	0	0
EPIC BPI-Groupe (à titre indirect par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI))*	4 845 814	12,71	4 845 814	12,71
Total (actions et droits de votes possédés et détenus au titre de l'assimilation)	4 845 814	12,71	4 845 814	12,71

* Bpifrance Participations (ex FSI) est détenue à 100% par BPI-Groupe SA

Ce franchissement de seuils résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.
- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51 % du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50 % par la CDC et à 50 % par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La présente déclaration de franchissement de seuils indirects s'inscrit dans le cadre des opérations constitutives de la Banque Publique d'Investissement. En l'absence de modification du nombre d'actions d'Innate Pharma détenues par Bpifrance Participations, celle-ci n'a franchi aucun nouveau seuil et aucun financement n'a été mis en place à l'occasion du présent franchissement de seuil indirect.

Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, l'EPIC BPI-GROUPE déclare que, pour les six prochains mois, les intentions de Bpifrance Participations, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI-Groupe SA et actionnaire direct d'Innate Pharma, sont les suivantes :

- Bpifrance Participations agit seule ;

- Bpifrance Participations n'envisage pas de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'Innate Pharma ;
- Bpifrance Participations n'a pas de stratégie particulière vis-à-vis d'Innate Pharma et n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- Bpifrance Participations n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4° bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Bpifrance Participations n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote d'Innate Pharma ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de demander la nomination de représentant autre que le membre du conseil de surveillance déjà nommé sur proposition de Bpifrance Participations et que son poste de censeur. »

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, 5 276 434 actions Innate Pharma représentant autant de droits de vote, soit 13,84 % du capital et des droits de vote de cette société ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	4 845 814	12,71	4 845 814	12,71
CDC EVM	430 620	1,13	430 620	1,13
Total CDC	5 276 434	13,84	5 276 434	13,84

Cette détention résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49 % du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.
- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51 % du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50 % par la CDC et à 50 % par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe. La CDC n'a franchi aucun seuil à l'occasion de ces opérations.

Par courrier reçu le 9 août 2013, la société Wellington Management Company, LLP (280 Congress Street, Boston, MA 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 août 2013, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote d'Innate Pharma et détenir, pour le compte desdits clients, 2 518 322 actions Innate Pharma représentant autant de droits de vote, soit 6,60 % du capital et des droits de vote de cette

société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Innate Pharma hors marché.

Par courrier reçu le 12 août 2013, complété par un courrier reçu le 13 août 2013, la société Alta Partners (One Embarcadero Center, 37th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 août 2013, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote d'Innate Pharma et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 798 274 actions Innate Pharma représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et des droits de vote de cette société. Puis par différents courriers adressés à la Société, les 6 et 17 septembre puis le 22 octobre 2013, la société Alta Partners a déclaré avoir franchi à la baisse le 22 octobre 2013 le seuil de 1 % du capital en détenant 373 777 actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, à la date de la présente Actualisation, plus de 5 % du capital social ou de ses droits de vote.

7. Actualisation de la section 21.1 « Renseignements de caractère général concernant le capital social »

Montant du capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social se composait de 37 935 894 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euros, soit un capital social de 1 896 794,70 euros.

A la suite de l'exercice de 199 998 BSA 2007 qui arrivaient à échéance le 16 mai 2013, le capital social a été porté à 1 906 794,60 euros pour 38 135 892 actions, constaté par le Directoire le 24 mai 2013. Il n'y a pas eu de changement dans le capital et le nombre d'actions depuis cette date.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupond avec effet au 31 août 2012. Au 18 novembre 2013, dans le cadre de ce contrat de liquidité, le nombre d'actions propres détenues est de 30 733 (86 829 au 31 décembre 2012) pour un montant total de 83 286 euros (188 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Autres titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions

Le 17 juillet 2013 agissant sur délégation donnée par l'Assemblée générale du 28 juin 2013, la Société a proposé 237 500 BSA 2013 au nouveau membre du Conseil de Surveillance et à des consultants ayant une relation contractuelle en cours au 28 juin 2013. Le 22 octobre 2013, le Directoire a constaté la souscription de 237 500 BSA 2013. Chaque BSA 2013 donne droit à la souscription d'une action nouvelle à un prix de 2,36 euros. La période d'exercice des BSA 2013 a été fixée à 10 ans à compter de leur émission.

Le 18 septembre 2013 agissant sur délégation donnée par l'assemblée générale du 28 juin 2013, la Société a proposé 50 000 BSA 2013-1 au consultant Nicolai Wagtmann. Chaque BSA 2013 donne droit à la souscription d'une action nouvelle à un prix de 2,35 euros. La période d'exercice des BSA 2013-1 a été fixée à 10 ans à compter de leur émission.

Attribution de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables ("BSAAR")

Le 27 mai 2013 agissant sur délégation donnée par l'Assemblée générale du 28 juin 2012, la Société a proposé 200 000 BSAAR 2012 aux salariés. Le 3 juillet 2013, le Directoire a constaté la

souscription de 146 050 BSAAR 2012 sur les 200 000 BSAAR proposés. Chaque BSAAR donne droit à la souscription d'une action nouvelle à un prix de 2,04 euros. Pendant une période de 24 mois consécutive au Directoire du 27 mai 2013, soit jusqu'au 27 mai 2015, les BSAAR 2012 pourront être exercés par chaque bénéficiaire mensuellement, à hauteur d'un nombre égal à un vingt-quatrième du nombre de BSAAR 2012 qui lui est attribué. La période d'exercice des BSAAR 2012 a été fixée à 10 ans à compter de leur émission. Le prix de souscription reçu par la Société a été comptabilisé en prime d'émission pour 16 milliers d'euros.

Capital potentiel

Au 28 octobre 2013, le nombre d'actions qui pourraient être émises du fait des bons de souscription d'actions distribués (647 500 bons donnant droit à la souscription de 647 500 actions), des options de souscription d'actions distribuées (13 000 options donnant droit à la souscription de 260 000 actions), et de l'exercice des BSAAR distribués (896 050 BSAAR donnant droit à la souscription de 896 050 actions) s'élève à 1 803 550, soit environ 4,51 % du capital de la Société sur une base totalement diluée (soit 39 939 442 actions).

Capital social autorisé mais non émis

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2013 a voté en faveur de l'ensemble des délégations financières données au Directoire telles que présentées dans le tableau suivant :

Délégations données au Directoire par l'Assemblée générale 2013	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2013	Modalités de détermination du prix d'émission
Emission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et suivant du Code de commerce (à l'exception d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-	-
Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce (à l'exception d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-	Le prix d'émission est au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%, cette moyenne pouvant être diminuée d'une décote de 10% maximum en cas d'émission dans la limite annuelle de 10% du capital (article L. 225-136 du Code de commerce).

Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	380 000 euros ⁽³⁾	14 mois ⁽²⁾	-	Idem ci-dessus.
Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-147 6e et L. 228- 91 du Code de commerce	10 % du capital social de la Société ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-	-
Emission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228- 91 du Code de commerce	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-	-
Emission de bons de souscription d'actions autonomes réservées à toute personne physique ou morale membre du Conseil de surveillance ou consultant de la Société pouvant justifier d'une relation contractuelle avec la Société en cours à la date de l'assemblée conformément aux articles L. 225-129 à L.225-129-6 et L.225-138 et L. 228- 91 du Code de commerce	15 000 euros ⁽¹⁾	18 mois ⁽⁴⁾	14 375 euros ⁽⁵⁾	Le prix de souscription des bons sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture des dix derniers jours de bourse au moment de l'attribution des bons.

⁽¹⁾ ce montant s'impute sur le plafond global de 395 000 euros prévu par la 26^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 28 juin 2013, ce montant global ne tenant pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas l'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital.

⁽²⁾ à compter de l'Assemblée générale du 28 juin 2013, soit jusqu'au 28 août 2014.

⁽³⁾ ce montant s'impute sur le plafond global de 380 000 euros prévu par la 18^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 28 juin 2013, ce montant global ne tenant pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital.

⁽⁴⁾ à compter de l'Assemblée générale du 28 juin 2013, soit jusqu'au 28 décembre 2014.

⁽⁵⁾ utilisation résultant de l'émission par le Directoire du 17 juillet 2013 de 237 500 BSA 2013 avec un prix de souscription de 0,01 euros, et de l'émission par le Directoire du 18 septembre 2013 de 50 000 BSA 2013-1 avec un prix de souscription de 0,01 euros.

V. RÉSULTATS AU PREMIER SEMESTRE 2013 (non audités mais soumis à revue limitée)

Le rapport financier semestriel pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013 est inclus en Annexe 1 à la présente Actualisation.

VI. INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE AU 30 SEPTEMBRE 2013 (non auditée)

La Société a annoncé le 5 novembre 2013 un chiffre d'affaires de 6,8 millions d'euros pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013, à comparer à 8,0 millions d'euros pour la même période en 2012.

Durant les neuf premiers mois de l'année 2013, le chiffre d'affaires provient de l'accord de collaboration et de licence avec Bristol-Myers Squibb, signé en juillet 2011.

Au 30 septembre 2013, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et instruments financiers courants de la Société s'élevaient à 24,9 millions d'euros, y compris le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2012 encaissé en septembre 2013 (3,8 millions d'euros). Le total du passif financier de la Société s'élevait à 3,6 millions d'euros au 30 septembre 2013. Sur la base de ses programmes actuels, la Société estime que sa situation de trésorerie lui offre une visibilité financière jusque mi-2015.

Le tableau suivant donne le détail du chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois ainsi que pour les troisièmes trimestres de 2012 et 2013 :

En milliers d'euros	Période de neuf mois se terminant le 30 septembre		Période de trois mois se terminant le 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Revenus des accords de collaboration et de licence	6 793	7 985	2 259	2 620
Chiffre d'affaires	6 793	7 985	2 259	2 620

VII. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1. Responsable du Document de Référence et de son Actualisation

Monsieur Hervé Brailly
Président du Directoire de la Société

2. Attestation du responsable de l'Actualisation du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Actualisation du Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Innate Pharma et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente Actualisation du Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation du Document de Référence.

La lettre de fin de travaux ne contient ni réserves ni observations. »

Paris, le 20 novembre 2013
Le Président du Directoire
Hervé Brailly

3. Responsables du contrôle des comptes

Titulaires :

Audit Conseil Expertise, SA – Membre de PKF International
Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes d'Aix en Provence
17, boulevard Augustin Cieussa
13016 Marseille

Nommé lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 pour une durée de six exercices sociaux, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale du 27 juin 2008 pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Suppléant :

FIDEA Contrôle, SARL
101, rue de Miromesnil
75 008 Paris

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Nommé lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par ailleurs (et contrairement à ce qui avait été indiqué par erreur), le mandat du second commissaire au compte suppléant n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale du 27 juin 2008 statuant sur les comptes de l'exercice 2007. Il sera donc proposé de nommer un second suppléant lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires de la Société.

ANNEXE 1 – RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2013



innate pharma

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 1 906 794,60 euros réparti en 38 135 892 actions de nominal 0,05 euro.

Siège social : 117, Avenue de Luminy, 13276 Marseille Cedex 09, France - 424 365 336 RCS Marseille

Rapport financier semestriel au 30 juin 2013

Situation semestrielle au 30 juin 2013

Les comptes condensés semestriels (non audités) ont été arrêtés par le Directoire. Ils ont été examinés par le Conseil de Surveillance le 17 septembre 2013 et ont fait l'objet d'un examen limité par nos Commissaires aux Comptes.

Sommaire

I. Éléments financiers et examen de la situation financière et du résultat de la Société	3
II. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013	10
III. Information financière semestrielle 2013.....	11
IV. Attestation du responsable de l'information	27

Innate Pharma en quelques mots

Innate Pharma S.A. (la « Société ») est une société biopharmaceutique développant des médicaments d'immunothérapie innovants pour le traitement du cancer et des maladies inflammatoires.

Ses candidat-médicaments appartiennent à une nouvelle classe thérapeutique et sont des anticorps monoclonaux ciblant des mécanismes de régulation d'un compartiment particulier de notre système immunitaire : l'immunité innée.

Cette approche bénéficie de partenariats validant avec deux acteurs majeurs de la biopharmacie : Bristol-Myers Squibb dans le domaine du cancer et Novo Nordisk A/S dans des indications d'inflammation.

Innate Pharma est basée à Marseille et comptait 84 collaborateurs au 30 juin 2013. Elle a été introduite en bourse sur NYSE Euronext en 2006.

Retrouvez Innate-Pharma sur www.innate-pharma.com

I. Eléments financiers et examen de la situation financière et du résultat de la Société

Les résultats d'Innate Pharma au 30 juin 2013 se caractérisent par :

- **Un maintien de la perte opérationnelle** à 2,2 millions d'euros pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2013. Durant le premier semestre 2013, les produits opérationnels se sont élevés à 7,0 millions d'euros (contre 7,7 millions d'euros durant la période de six mois se terminant au 30 juin 2012) tandis que les dépenses opérationnelles se sont élevées à 9,2 millions d'euros (contre 9,9 millions d'euros durant la période de six mois se terminant au 30 juin 2012), dont 76% consacrés à la recherche et au développement.
- **Une situation financière solide**, avec 24,7 millions d'euros de trésorerie et 4,1 millions d'euros de dettes financières, dont 3,3 millions d'euros liés à un crédit-bail immobilier. Sur la base de ses programmes actuels, la Société estime que cette situation de trésorerie lui offre une visibilité financière jusque mi-2015 (cette estimation ne prenant pas en compte d'éventuels revenus non récurrents).

Le tableau suivant résume les comptes semestriels établis conformément aux normes IFRS pour les périodes de six mois se terminant aux 30 juin 2012 et 2013 :

En milliers d'euros, sauf données par action	Période de six mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Produits opérationnels	6 978	7 719
Dépenses de recherche et développement	(7 003)	(7 689)
Frais généraux	(2 152)	(2 230)
Charges opérationnelles nettes	(9 155)	(9 919)
Résultat opérationnel (perte)	(2 177)	(2 200)
Produits financiers	339	513
Charges financières	(152)	(159)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(332)	(174)
Résultat net (perte)	(2 323)	(2 021)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	38 003	37 687
Perte nette par action (base non diluée, en euros)	(0,06)	(0,05)
	30/06/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 739	32 616
Total de l'actif	41 820	48 295
Total des capitaux propres	21 481	23 364
Total des dettes financières	4 088	4 505

Produits opérationnels :

Le tableau suivant présente les produits opérationnels au cours des périodes sous revue :

En milliers d'euros	Période de six mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Revenus des accords de collaboration et de licence	4 534	5 365
Financements publics de dépenses de recherche	2 444	2 354
Produits opérationnels	6 978	7 719

Pour les périodes de six mois se terminant au 30 juin 2012 et 2013, les revenus des accords de collaboration et de licence proviennent de l'accord de licence exclusive pour le développement et la commercialisation du candidat-médicament IPH2102 signé avec Bristol-Myers Squibb en juillet 2011, aux termes duquel Innate Pharma a reçu un premier paiement de 24,9 millions d'euros (35,3 millions de dollars US). Cette somme, non remboursable et non imputable, est comptabilisée en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Le montant non encore reconnu en chiffre d'affaires (soit 9,4 millions d'euros) constitue un produit constaté d'avance au passif du bilan. En plus de ce paiement, la Société a facturé à Bristol-Myers Squibb le montant de dépenses externes engagées dans le cadre du programme licencié tel que prévu au contrat.

Les financements publics de dépenses de recherche sont constitués uniquement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 2,4 millions d'euros pour le premier semestre 2013 contre 2,1 millions d'euros pour le premier semestre 2012, auquel s'ajoutait des subventions à hauteur de 0.3 million d'euros. Le crédit d'impôt recherche 2012 devrait être remboursé au cours du deuxième semestre 2013.

Charges opérationnelles nettes, par fonction :

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles nettes par fonction pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2013, avec un comparatif sur le premier semestre 2012 :

En milliers d'euros	Période de six mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Dépenses de recherche et développement	(7 003)	(7 689)
Frais généraux	(2 152)	(2 230)
Charges opérationnelles nettes	(9 155)	(9 919)

Les dépenses de recherche et développement comprennent essentiellement les frais de personnel affecté à la recherche et au développement (y compris le personnel affecté aux travaux menés dans le cadre des accords de collaboration et de licence), les coûts de sous-traitance (recherche, développement pré-clinique et développement clinique), les achats de matériels (réactifs et autres consommables) et de produits pharmaceutiques.

La variation de ces dépenses entre les deux périodes sous revue (7,0 millions d'euros au 30 juin 2013, contre 7,7 millions d'euros au 30 juin 2012, soit -9%) résulte essentiellement de la baisse des coûts de sous-traitance clinique liés au programme IPH2101 dont plusieurs études se sont terminées fin 2012. En parallèle, une étude de Phase II « EffiKir » avec lirilumab a débuté avec un premier recrutement de patient en décembre 2012 et un nombre à fin juin 2013 conforme aux prévisions.

Les dépenses de recherche et développement ont représenté respectivement 76% et 78% des charges opérationnelles nettes pour les périodes de six mois se terminant aux 30 juin 2013 et 2012.

Les frais généraux comprennent essentiellement les frais de personnel non affecté à la recherche et au développement ainsi que des coûts de prestations de services se rapportant à la gestion et au développement des affaires commerciales de la Société. Le poste est stable entre les deux périodes sous revue.

Les dépenses de frais généraux ont représenté respectivement un total de 24% et de 22% des charges opérationnelles nettes pour les périodes de six mois se terminant aux 30 juin 2013 et 2012.

Charges opérationnelles nettes, par nature :

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles nettes par nature de dépense pour les périodes sous revue :

En milliers d'euros	Période de six mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Achats consommés de matières, produits et fournitures	(722)	(598)
Coûts de propriété intellectuelle	(119)	(131)
Autres achats et charges externes	(4 522)	(5 382)
Charges de personnel	(3 240)	(3 254)
Amortissements et dépréciations	(430)	(463)
Autres produits et charges, nets	(121)	(91)
Charges opérationnelles nettes	(9 155)	(9 919)

Les variations des principales charges par nature s'expliquent ainsi :

- Achats consommés de matières, produits et fournitures : la hausse de ce poste entre les deux périodes sous revue (respectivement 0,7 million d'euros et 0,6 millions d'euros pour les périodes de six mois se terminant aux 30 juin 2013 et 2012, soit +21%) résulte notamment d'une augmentation de l'activité de recherche et du démarrage de nouveaux projets précliniques.
- Autres achats et charges externes : la variation de ce poste entre les deux périodes sous revue (respectivement 4,5 million d'euros et 5,4 millions d'euros pour les périodes de six mois se terminant aux 30 juin 2013 et 2012, soit -16%) s'explique essentiellement par la baisse des coûts de sous-traitance relatifs au programme IPH2101 dont plusieurs études se sont terminées fin 2012.
- Charges de personnel autres que des paiements en actions : le poste est stable entre les deux périodes sous revue, ce qui est cohérent avec la stabilité de l'effectif.

Éléments de bilan

Au 30 juin 2013, le montant de la trésorerie et des instruments financiers courants détenus par la Société s'élevait à 24,7 millions d'euros contre 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2012. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'incluent pas le crédit d'impôt recherche 2012, qui devrait être encaissé au second semestre 2013 (3.8 millions d'euros).

Depuis sa création en 1999, la Société a été financée principalement par son activité de « out-licencing » (principalement en relation avec les accords signés avec Novo Nordisk A/S et Bristol-Myers Squibb) et par l'émission d'actions nouvelles. La Société a également généré de la trésorerie par le financement public de dépenses de recherche et des financements reçus d'Oséo sous forme d'avances remboursables non porteuses d'intérêt. Au 30 juin 2013, le montant restant dû au titre de ces avances remboursables s'élève à 0,6 millions d'euros, comptabilisé en passifs financiers.

Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2013 sont :

- Une créance de 6,2 millions d'euros sur l'Etat français au titre du crédit d'impôt recherche pour l'année 2012 et la période de six mois se terminant au 30 juin 2013.
- Un produit constaté d'avance de 9,4 millions d'euros correspondant à la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb non encore reconnue en résultat (dont 1,8 millions d'euros sont classés en autres passifs non courants).
- Des capitaux propres s'élevant à 21,5 millions d'euros, incluant la perte pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2013 de 2,3 millions d'euros.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie nets utilisés pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2013 se sont élevés à 7,8 millions d'euros, à comparer à des flux de trésorerie nets utilisés lors de la période de six mois se terminant au 30 juin 2012 de 8,9 million d'euros.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Une perte comptable semestrielle de 2,3 millions d'euros, incluant un produit de 3,8 millions d'euros relatif à l'étalement comptable du paiement initial versé en 2011 par Bristol-Myers Squibb,
- Une hausse du besoin en fonds de roulement par rapport au premier semestre 2012 pour un montant de 2,4 millions d'euros, résultant de la créance sur l'Etat au titre du crédit d'impôt recherche pour le premier semestre 2013,
- Le remboursement durant le premier semestre 2013 de passifs financiers pour un montant de 0,4 million d'euros (avances remboursables Oséo et financement de crédits-baux),
- Le produit net de l'émission d'actions pour un montant de 0,4 million d'euros.

Autres éléments

Néant

Rappel des évènements marquants depuis le 1^{er} janvier 2013

- Présentation au cours de congrès de plusieurs posters concernant les programmes lirilumab, IPH33 et IPH41 ;
- Achèvement du recrutement dans l'étude de Phase I testant IPH2201/NN8765, candidat licencié à Novo Nordisk A/S ;
- Changements dans les instances de gouvernance de la Société :
 - Nomination lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 du Professeur Michael A. Caligiuri, Président Directeur Général du James Cancer Hospital et Directeur du Comprehensive Cancer Center de l'Université de l'Ohio, comme nouveau membre du Conseil de surveillance ;
 - Nomination lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 d'O.G.B.B.A. van Herk B.V, un fond d'investissement hollandais, comme Censeur au Conseil de surveillance ;
 - Nouveau représentant de Novo Nordisk A/S au Conseil de surveillance, M. Falk, Senior Vice President Biopharmaceutical Research ;
 - Nomination de Ron Levy, Professeur et Directeur du département d'oncologie de la faculté de médecine de Stanford (Californie), au Comité Scientifique d'Innate Pharma.

Nota

Les comptes condensés consolidés au 30 juin 2013 ont fait l'objet d'un examen limité par nos Commissaires aux comptes et ont été approuvés par le Directoire de la Société le 17 septembre 2013. Ils ont été revus par le Conseil de Surveillance de la Société le 17 septembre 2013. Ils ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés au paragraphe 5 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 18 mars 2013.

Relations avec les parties liées

Les relations avec les parties liées au cours des périodes sous revue sont présentées en Note 20 de l'information financière semestrielle condensée établie selon la norme IAS 24 révisée.

Informations prospectives

Certaines informations figurant dans cette présentation sont des informations prévisionnelles. Ces informations prévisionnelles ne garantissent pas les performances futures de la Société. Sa situation financière, le résultat opérationnel et les flux de trésorerie actuels ainsi que le développement de l'industrie dans laquelle opère la Société peuvent substantiellement différer des informations prévisionnelles réalisées ou suggérées dans cette présentation. En outre, si la situation financière, le résultat opérationnel et les flux de trésorerie de la Société ainsi que le développement de l'industrie dans laquelle opère la Société sont en ligne avec les informations prévisionnelles figurant dans cette présentation, ces résultats ou ces développements pourraient ne pas être indicatifs des résultats ou développements futurs. Ces informations prévisionnelles sont fondées sur les attentes et hypothèses actuelles du management et impliquent des risques connus ou inconnus qui peuvent affecter les résultats actuels de manière à les rendre substantiellement différents de ceux décrits dans ces informations prévisionnelles. La Société ne s'engage pas, et n'a aucune obligation, à fournir des mises à jour ou réviser les informations prévisionnelles contenues dans cette présentation pour refléter des événements ou circonstances qui pourraient se produire après la date de cette présentation. La Société dégage sa responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent document.

II. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Innate Pharma, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2013 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Marseille, le 17 septembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT CONSEIL EXPERTISE SA
MEMBRE DE PKF INTERNATIONAL

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Nicolas Lehnertz

Vincent Thyssen

III. Information financière semestrielle 2013

Bilan consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2013	31 décembre 2012
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	22 751	30 584
Instruments financiers courants		1 988	2 032
Créances courantes	5	10 405	8 381
Total actif courant		35 144	40 997
Actif non courant			
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	6 535	6 824
Participations comptabilisées par mise en équivalence	7	143	475
Autres actifs immobilisés		-	-
Total actif non courant		6 678	7 299
Total de l'actif		41 820	48 295
Passif			
Passif courant			
Dettes opérationnelles	8	13 791	14 186
Passifs financiers	9	1 161	1 178
Provisions		-	-
Total passif courant		14 952	15 364
Passif non courant			
Passifs financiers	9	2 927	3 327
Avantages au personnel	10	694	643
Autres passifs non courants	11	1 766	5 597
Total passif non courant		5 386	9 567
Capitaux propres			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société			
Capital social	12	1 907	1 897
Prime d'émission		108 996	108 552
Réserves et report à nouveau		(87 069)	(83 870)
Résultat de l'exercice		(2 323)	(3 199)
Autres réserves		(31)	(17)
Total des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société		21 481	23 364
Total du passif		41 820	48 295

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Note	Période de six mois se terminant le 30 juin	
		2013	2012
Revenus des accords de collaboration et de licence	13	4 534	5 365
Financements publics de dépenses de recherche	13	2 444	2 354
Produits opérationnels		6 978	7 719
Achats consommés de matières, produits et fournitures	14	(722)	(598)
Coûts de propriété intellectuelle		(119)	(131)
Autres achats et charges externes	14	(4 522)	(5 382)
Coûts de personnel	15	(3 240)	(3 254)
Amortissements et dépréciations		(430)	(463)
Autres produits et charges, nets	16	(121)	(91)
Charges opérationnelles nettes		(9 155)	(9 919)
Résultat opérationnel		(2 177)	(2 200)
Produits financiers	17	339	513
Charges financières	17	(152)	(159)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	(332)	(174)
Résultat avant impôts sur le résultat		(2 323)	(2 021)
Charge d'impôt sur le résultat	18	-	-
Résultat de la période		(2 323)	(2 021)
Résultats par action revenant aux actionnaires de la Société :			
(en € par action)			
- de base	21	(0,06)	(0,05)
- dilué	21	(0,06)	(0,05)

Etat du résultat global
(en milliers d'euros)

	Période de six mois se terminant au 30 juin	
	2013	2012
Perte nette pour la période :	(2 323)	(2 021)
<i>Eléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat :</i>		
<i>Eléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat :</i>		
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	(10)	
Ecart de conversion	(4)	
Autre éléments du résultat global sur la période :	(14)	-
Résultat global :	(2 337)	(2 021)

Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	Période de six mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Résultat de la période	(2 323)	(2 021)
Amortissements et dépréciations	430	428
Provisions pour charges et engagements sociaux	41	36
Quote-part de résultat des mises en équivalence	332	174
(Plus) / moins-values de cession d'actifs	2	-
Produits sur actifs et autres actifs financiers	(271)	(410)
Intérêts nets payés	75	26
Marge brute d'autofinancement	(1 714)	(1 767)
Créances courantes et charges constatées d'avance	(2 019)	(4 321)
Autres dettes non courantes	(3 831)	(3 978)
Dettes opérationnelles	(395)	3 376
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(7 959)	(6 690)
Acquisition d'actifs immobilisés	(259)	(872)
Variation de compte courant société mise en équivalence	-	(153)
Cession d'actifs immobilisés	117	-
Acquisition d'instruments financiers courants	(1 988)	-
Cession d'instruments financiers courants	2 038	-
Produits sur actifs et autres actifs financiers	271	447
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	179	(615)
Opérations sur actions propres	19	44
Produit net de l'émission d'actions	420	-
Remboursements d'emprunts ou de financements publics conditionnés	(417)	(1 578)
Intérêts nets payés	(75)	(26)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(53)	(1 560)
Effets des variations de change		
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	(7 833)	(8 866)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	30 584	46 606
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22 751	37 739

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Total revenant aux actionnaires de la Société
Solde au 1^{er} janvier 2012	1 884	108 449	(76 889)	(6 980)	161	26 625
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2012	-	-	-	(2 021)	-	(2 021)
Résultat global de la période	-	-	-	(2 021)	-	(2 021)
Affectation du résultat de l'exercice 2011	-	-	(6 980)	6 980	-	-
Contrat de liquidité – Actions propres	-	44	-	-	-	44
Total des relations avec les actionnaires	-	44	(6 980)	6 980	-	44
Solde au 30 juin 2012	1 884	108 492	(83 869)	(2 021)	161	24 648
Résultat de la période de six mois au 31 décembre 2012	-	-	-	(1 178)	-	(1 178)
Gains et pertes actuariels	-	-	-	-	(190)	(190)
Ecart de conversion	-	-	-	-	12	12
Résultat global de la période	-	-	-	(1 178)	(178)	(1 356)
Acquisition définitive d'actions	12	(12)	-	-	-	-
Contrat de liquidité – Actions propres	-	72	-	-	-	72
Total des relations avec les actionnaires	12	60	-	-	-	72
Solde au 31 décembre 2012	1 897	108 552	(83 870)	(3 199)	(17)	23 364
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2013	-	-	-	(2 323)	-	(2 323)
Gains et pertes actuariels	-	-	-	-	(10)	(10)
Ecarts de conversion	-	-	-	-	(4)	(4)
Résultat global de la période	-	-	-	(2 323)	(14)	(2 337)
Affectation du résultat de l'exercice 2012	-	-	(3 199)	3 199	-	-
Directoire 24/05/2013 – Exercice BSA 2007	10	394	-	-	-	404
Directoire 27/05/2013 – Souscription BSAAR 2012	-	16	-	-	-	16
Contrat de liquidité – Actions propres	-	34	-	-	-	34
Total des relations avec les actionnaires	10	444	(3 199)	3 199	-	454
Solde au 30 juin 2013	1 907	108 996	(87 069)	(2 323)	(31)	21 481

Notes aux états financiers consolidés semestriels condensés

1) La Société

Innate Pharma est une société biopharmaceutique développant des médicaments d'immunothérapie innovants pour le traitement du cancer et des maladies inflammatoires. Basée à Marseille, la Société comptait 84 collaborateurs au 30 juin 2013. Elle a été introduite en bourse sur NYSE Euronext en 2006.

Innate Pharma est spécialisée dans le développement de nouveaux anticorps monoclonaux ciblant les récepteurs et les voies d'activation des cellules de l'immunité innée. Les mécanismes intimes contrôlant ces cellules ont été élucidés à la fin des années 90, notamment par les équipes des scientifiques fondateurs d'Innate Pharma.

C'est sur la base de cette science qu'Innate Pharma développe des candidats médicaments immuno-stimulateurs dans le cancer et immuno-bloquants dans l'inflammation. De plus, beaucoup de ligands des récepteurs de l'immunité innée sont exprimés sur les cellules cancéreuses, ouvrant la voie au développement d'anticorps directement cytotoxiques.

Les plus avancés des candidats d'Innate Pharma sont licenciés à des groupes biopharmaceutiques majeurs. irilumab, actuellement en Phase II d'essais cliniques dans le cancer, est licencié à Bristol-Myers Squibb, tandis que IPH2201, développé dans l'inflammation et actuellement en essai clinique de Phase I chez des patients atteints de polyarthrite rhumatoïde, est licencié à Novo Nordisk A/S.

L'expertise d'Innate Pharma se situe dans l'immunopharmacologie et les technologies liées aux anticorps. La Société a développé un ensemble d'essais moléculaires et cellulaires et de modèles in vivo pour évaluer la pharmacodynamie, la pharmacotoxicologie et l'efficacité de ses candidat-médicaments. De plus, Innate Pharma bénéficie d'un accès à une série d'outils de recherche spécifiques en immunologie cellulaire, au travers de son réseau mondial de collaborations scientifiques.

La Société détient des participations dans deux entités. Innate Pharma Inc., créée en 2009, est une société enregistrée dans l'Etat américain du Delaware. Créée afin d'héberger les activités de développement des affaires d'Innate Pharma aux Etats-Unis, elle est en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2011 et consolidée par intégration globale. Platine Pharma Services SAS, détenue à 49,62%, a été créée au 30 mars 2011 suite à l'entrée de la société Transgene SA au capital de la société Innate Pharma Services SAS, filiale à 100% d'Innate Pharma SA.

La Société est et devrait continuer, à court et moyen terme, à être financée par l'émission de nouvelles actions ou autres titres donnant accès au capital ainsi que par des partenariats industriels signés avec des sociétés biopharmaceutiques. L'activité de la Société n'est pas soumise à des fluctuations saisonnières.

Ces états financiers semestriels consolidés condensés ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance le 17 septembre 2013. Ils ne sont pas soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

2) Principes comptables

a) Base de préparation

Les états financiers semestriels condensés de la Société au 30 juin 2013 ont été établis conformément à la norme IAS 34, « Information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués aux comptes consolidés semestriels condensés au 30 juin 2013 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2012 tels que décrits dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et présentés au paragraphe 20.1 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2013.

b) Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels au 31 décembre 2012 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les normes et amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 (sauf indication contraire) et ont donc été adoptés par la Société :

- Amendement d'IAS 1, « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) », (obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012),
- IFRS 13, « Evaluation de la juste valeur »,
- Amendements d'IFRS 1, « Première application des IFRS » concernant l'hyperinflation grave et les dates d'application fermes pour les premiers adoptants,
- Amendements d'IFRS 1, « Première application des IFRS » concernant les prêts gouvernementaux,
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »,
- Amendement d'IFRS 7, « Compensation des actifs et passifs financiers »,
- Amendement d'IAS 12, « Recouvrement des actifs sous-jacents »,
- Amendement d'IAS 19, « Avantage du personnel ».

Aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers semestriels de la Société au 30 juin 2013.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2013, et n'ont pas été adoptés par anticipation :

- IFRS 10, Etats financiers consolidés, IFRS 11, Partenariats, et IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,
- Amendement d'IAS 27, « Etats financiers individuels », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,
- Amendement d'IAS 28, « Participation dans des entreprises associées et coentreprises », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,
- Amendement d'IAS 32, « Compensation des actifs et passifs financiers », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014,
- IFRS 9, « Instruments financiers », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

C) Consolidation par mise en équivalence

Innate Pharma détient une participation de 49,62% dans le capital de la société Platine Pharma Services SAS dans laquelle elle exerce un contrôle conjoint. La Société applique donc la consolidation par mise en équivalence de sa participation dans cette entreprise.

Selon cette méthode, la participation de la Société est comptabilisée à son coût, ajusté du montant cumulé des variations postérieures et réduites du montant des distributions de dividendes. La valeur nette comptable de Platine Pharma Services est présentée au bilan sous la rubrique « Participations comptabilisées par mise en équivalence ».

La quote-part de la Société dans les profits ou pertes de Platine Pharma Services est présentée sur la ligne 'Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalences' du compte de résultat.

3) Gestion des risques financiers

Les comptes semestriels consolidés condensés ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers qui sont décrits dans les comptes annuels consolidés. Le principal risque financier auquel la Société est exposée est le risque de change.

La majorité des dépenses du Groupe est libellée en euros. Les revenus du principal accord de partenariat sont libellés en dollar U.S. Les fluctuations du cours de l'euro par rapport au dollar peuvent par conséquent avoir un impact sur le résultat du Groupe.

4) Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 751	30 584
Instruments financiers courants	1 988	2 032
Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants	24 739	32 616

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de comptes bancaires courants, de comptes d'épargne et de comptes à terme.

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Comptes bancaires courants et comptes d'épargne	6 646	8 463
Comptes à terme	16 105	22 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 751	30 584

Les comptes à terme détenus par la Société répondent aux critères de classement en équivalent de trésorerie : les sommes investies sur ces supports sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne), elles ne sont soumises à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Instruments financiers courants

Afin de diversifier ses placements, la Société a souscrit des parts d'un fonds commun de placement. La valorisation de ces parts au 30 juin 2013 s'élève à 1 988 milliers d'euros (2 032 milliers d'euros au

31 décembre 2012). Les sommes investies sur ce support sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Elles sont en revanche soumises au risque de changement de valeur (pas de garantie en capital).

5) Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Crédit d'impôt recherche (CIR)	6 245	3 771
Créances clients	2 209	2 632
Charges constatées d'avance	1 116	1 083
Crédit de TVA	481	512
Contrat de liquidité – position « Trésorerie »	181	151
Subventions et aides publiques	128	128
Autres créances	40	35
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	5	68
Créances courantes	10 405	8 381

Les créances clients sont relatives à Bristol-Myers Squibb et correspondent essentiellement aux coûts de sous-traitance nécessaires à l'achèvement des études en cours que la Société est en charge de mener à terme.

6) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Terrain et constructions (1)	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles et incorporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles
Exercice clos le 31 décembre 2012				
Solde net à l'ouverture	5 541	898	3	6 442
Acquisitions	13	982	230	1 225
Cessions	-	(3)	-	(3)
Amortissements	(380)	(459)	-	(839)
Reclassement	-	3	(3)	-
Solde net à la clôture	5 174	1 421	230	6 824
Période comptable de 6 mois se terminant le 30 juin 2013				
Solde net à l'ouverture	5 174	1 421	230	6 824
Acquisitions	-	230	30	260
Cessions	-	(117)	-	(117)
Amortissements	(191)	(240)	-	(431)
Reclassement	-	229	(229)	-
Solde net à la clôture	4 983	1 523	30	6 535

(1) La valeur brute du terrain est de 772 milliers d'euros. Il n'est pas amorti.

7) Participations comptabilisées par mise en équivalence

La Société détient une participation avec Transgène SA dans la société Platine Pharma Services SAS. Le Groupe comptabilise donc sa participation dans la société Platine Pharma Services SAS selon la méthode de la mise en équivalence.

	Titres	Compte courant	Total
Au 31 décembre 2010	-	-	-
Juste valeur des titres mis en équivalence au 30 mars 2011*	654	-	654
Avance en compte courant	-	262	262
Quote-part de perte	(225)	-	(225)
Au 31 décembre 2011	429	262	692
Avance en compte courant	-	156	156
Quote-part de perte	(371)	-	(371)
Au 31 décembre 2012	58	418	475
Avance en compte courant	-	-	-
Quote-part de perte	(58)	(274)	(332)
Au 30 juin 2013	-	143	143

Les informations concernant Platine Pharma Services sont résumées dans le tableau suivant :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Total des actifs	1 116	1 357
Total des passifs	(2 056)	(1 621)
Part du Groupe dans la situation nette	(466)	(131)
Revenus opérationnels	500	1 700
Résultat net	(670)	(747)
Part du Groupe dans le résultat net	(332)	(371)

* Dans le cadre de l'opération d'entrée de Transgene SA, la juste valeur de Platine Pharma Services SAS pour 100% des titres a été établie à 1,3 million d'euros au 30 mars 2011 sur la base des apports valorisés par les parties.

8) Dettes opérationnelles

Ce poste s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Fournisseurs	4 773	4 670
Dettes fiscales et sociales	1 247	1 711
Autres passifs	108	142
Produits constatés d'avance	7 663	7 663
Total	13 791	14 186

Les produits constatés d'avance correspondent à la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb qui sera comptabilisée en revenus au cours des 12 prochains mois.

9) Passifs financiers

L'analyse par échéance de ce poste est la suivante (en milliers d'euros) :

	30 juin 2013	31 décembre 2012
Oséo	618	618
Location financement	544	560
Total des passifs financiers courants	1 162	1 178
Oséo	-	131
Location financement	2 922	3 196
Total des passifs financiers non-courants	2 922	3 327
Total des passifs financiers	4 084	4 505

Les financements reçus d'Oséo comptabilisés en passifs financiers sont des avances remboursables en cas de succès. Elles ne sont pas porteuses d'intérêt.

Les locations financement concernent essentiellement (i) l'opération d'acquisition immobilière réalisée en 2008 (acquisition et rénovation du siège social et de ses principaux laboratoires) ainsi que (ii) le financement du matériel de laboratoire, de mobilier de bureaux et de matériel informatique.

Les montants présentés à court terme au 30 juin 2013 sont remboursables ou exigibles dans les douze mois. Les autres engagements concernent essentiellement les immobilisations acquises en crédit-bail.

Le calendrier de remboursement des principaux passifs financiers décrits est détaillé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

	2014	2015	2016	2017	≥2018	Total
Oséo	618	-	-	-	-	618
Location financement	544	444	462	482	1 534	3 466
Total	1 162	444	462	482	1 534	4 084

Le calendrier de remboursement total (principal et intérêts) des passifs financiers décrits est détaillé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

	2014	2015	2016	2017	≥2018	Total
Oséo	618	-	-	-	-	618
Location financement	676	555	554	554	1 628	3 967
Total	1 294	555	554	554	1 628	4 585

10) Avantages au personnel

Les avantages au personnel correspondent aux indemnités dues aux salariés quittant l'entreprise de façon concomitante à leur départ en retraite. Lors de la clôture annuelle, la Société fait appel à un cabinet d'actuaire extérieur pour évaluer cette provision qui correspond à la valeur actualisée des obligations non financées par des actifs de couverture.

11) Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants correspondent à la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb qui sera comptabilisée en revenus après le 30 juin 2014.

12) Capital

Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social se composait de 37 935 894 actions ordinaires de valeur nominale 0,05 euros, soit un capital social de 1 896 794,70 euros. Suite à l'exercice de 199 998 BSA 2007 qui arrivaient à échéance le 16 mai 2013, le capital social a été porté à 1 906 794,60 euros pour 38 135 892 actions, constaté par le Directoire le 24 mai 2013. Il n'y a pas eu de changement dans le capital et le nombre d'actions depuis cette date. Le prix d'exercice reçu par la Société a été comptabilisé en capital social pour 10 milliers d'euros et en prime d'émission pour 393 milliers d'euros.

Emission de bons de souscription d'actions (« BSA »)

Le Directoire du 29 juillet 2011, agissant sur délégation donnée par l'assemblée générale du 29 juin 2011, a attribué 325 000 BSA dont 100 000 BSA 2011-1 et 225 000 BSA 2011-2, à des membres indépendants du Conseil de Surveillance, à des consultants et à des membres du Comité Scientifique. Chaque BSA a été souscrit à 0,01 euros et donne droit à la souscription d'une action nouvelle à un prix de 1,77 euros.

Emission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR »)

Le 18 juin 2010, utilisant une délégation donnée par l'assemblée générale du 23 juin 2009, la Société a procédé à la distribution de 100 000 BSAAR aux dirigeants et à certains salariés qui ont intégralement été souscrits. Chaque BSAAR donne droit à la souscription d'une action nouvelle à un prix de 2,34 euros. La période d'exercice des BSAAR a été fixée à cinq ans à compter de leur émission.

Le 9 septembre 2011, agissant sur délégation donnée par l'assemblée générale du 29 juin 2011, la Société a proposé 1 000 000 BSAAR 2011 à certains salariés et mandataires sociaux. Le 11 janvier 2012, le Directoire a constaté la souscription de 650 000 BSAAR 2011 sur les 1 000 000 BSAAR proposés. Chaque BSAAR donne droit à la souscription d'une action nouvelle à un prix de 2,04 euros. Pendant une période de 24 mois consécutive au directoire du 9 septembre 2011, soit jusqu'au 9 septembre 2013, les BSAAR 2011 pourront être exercés par chaque bénéficiaire mensuellement, à hauteur d'un nombre égal à un vingt-quatrième du nombre de BSAAR 2011 qui lui est attribué. La période d'exercice des BSAAR 2011 a été fixée à 10 ans à compter de leur émission.

Le 27 mai 2013 agissant sur délégation donnée par l'assemblée générale du 28 juin 2012, la Société a proposé 200 000 BSAAR 2012 aux salariés. Le 3 juillet 2013, le Directoire a constaté la souscription de 146 050 BSAAR 2012 sur les 200 000 BSAAR proposés. Chaque BSAAR donne droit à la souscription d'une action nouvelle à un prix de 2,04 euros. Pendant une période de 24 mois consécutive au directoire du 27 mai 2013, soit jusqu'au 27 mai 2015, les BSAAR 2012 pourront être exercés par chaque bénéficiaire mensuellement, à hauteur d'un nombre égal à un vingt-quatrième du nombre de BSAAR 2012 qui lui est attribué. La période d'exercice des BSAAR 2012 a été fixée à 10 ans à compter de leur émission. Le prix de souscription reçu par la Société a été comptabilisé en prime d'émission pour 16 milliers d'euros.

Capital potentiel

Au 30 juin 2013, le nombre d'actions qui pourraient être émises du fait des bons de souscription d'actions distribués (360 000), des options de souscription d'actions distribuées (13 000 options donnant droit à la souscription de 260 000 actions), et de l'exercice des BSAAR distribués (896 050) s'élève à 1 516 050, soit environ 3,80% du capital de la Société sur la base du nombre d'actions existantes au 30 juin 2013 (soit 39 651 942 sur une base totalement diluée).

Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupond avec effet au 31 août 2012. Au 30 juin 2013, dans le cadre de ce contrat de liquidité, le nombre d'actions propres détenues est de 75 277 (86 829 au 31 décembre 2012) pour un montant total de 169 milliers d'euros (188 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

13) Produits opérationnels

Revenus des accords de collaboration et de licence

Pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2013, le chiffre d'affaires se compose des revenus liés à l'accord de licence exclusive pour le développement et la commercialisation d'un candidat-médicament signé avec Bristol-Myers Squibb :

- Un paiement forfaitaire à la signature de l'accord pour un montant de 24,9 millions d'euros (soit 35,3 millions de dollars), reçu intégralement en juillet 2011 mais dont la comptabilisation de la partie non imputable et non remboursable a été étalée de manière linéaire sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Au 30 juin 2013, toute la somme est non imputable et non remboursable ;

- La refacturation des coûts de sous-traitance nécessaire à l'achèvement des études en cours que la Société est en charge de mener à terme.

Financements publics de dépenses de recherche

Au 30 juin 2013, l'estimation du crédit d'impôt recherche comptabilisé dans le cadre de l'arrêté intermédiaire est calculée sur la base du volume des dépenses éligibles de la période (30% de ces dépenses).

14) Achats consommés de matières, produits et fournitures, autres achats et charges externes

Les achats consommés de matières, produits et fournitures comprennent principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Période de 6 mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Sous-traitance	(2 816)	(3 659)
Locations, maintenance et charges d'entretien	(431)	(350)
Honoraires non scientifiques	(383)	(399)
Frais de déplacements et de congrès	(349)	(343)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires	(207)	(223)
Marketing, communication et relations publiques	(152)	(222)
Jetons de présence	(75)	(60)
Assurance	(45)	(53)
Télécommunications	(41)	(35)
Frais bancaires	(8)	(7)
Autres	(15)	(31)
Autres achats et charges externes	(4 522)	(5 382)

15) Coûts de personnel

Ce poste s'élève respectivement à 3 240 milliers d'euros et 3 254 milliers d'euros pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2013 et 2012. La Société employait 84 personnes au 30 juin 2013, contre 82 au 31 décembre 2012.

16) Autres produits et autres charges

Les autres produits et charges, net s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Période de 6 mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Impôts et taxes	(92)	(85)
Autres (charges) / produits	(29)	(6)
Autres produits et (charges), net	(121)	(91)

17) Produits financiers et charges financières

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Période de 6 mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Produits sur actifs financiers	271	410
Gains de change	42	66
Autres produits financiers	26	37
Produits financiers	339	513
Intérêts nets payés sur les emprunts	(101)	(116)
Pertes de change	(51)	(42)
Charges financières	(152)	(159)
Résultat financier, net	186	354

Les intérêts payés sur les emprunts, incluant les contrats de location-financement, comprennent notamment les intérêts sur la location-financement immobilière (acquisition et rénovation des principaux locaux de la Société). Ces charges sont nettes des intérêts reçus ou à recevoir sur l'avance-preneur versée comme garantie dans le cadre de cette location-financement.

18) Impôt sur le résultat

Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultats jugées suffisamment fiables, le Groupe ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagement de retraite et aux pertes fiscales reportables. Au 30 juin 2013, le montant d'impôt différé actif hors pertes fiscales reportables s'élève à 123 milliers d'euros.

Selon la législation en vigueur, les sociétés du Groupe disposaient de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 118 millions d'euros au 31 décembre 2012 (109 millions d'euros au 31 décembre 2011).

19) Engagements, passifs éventuels et litiges

Notre filiale Platine Pharma Service a reçu une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité en date du 4 avril 2012. Le redressement notifié s'élève à 91 milliers d'euros. Cette notification fait l'objet d'une contestation par Platine Pharma Services. Le contrôle portant sur une période antérieure à l'entrée de la société Transgène au capital de Platine Pharma Services, le passif éventuel résultant de ce redressement ne concernerait qu'Innate Pharma SA du fait de la garantie de passif. La Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, n'a pas estimé nécessaire de devoir comptabiliser une provision pour risque.

En date du 27 juin 2013, la Société a reçu une convocation auprès du bureau de conciliation du Conseil de Prud'Hommes de Marseille. Le montant total de la demande s'élève à 91 milliers d'euros. Sur la base des informations dont elle dispose, la Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, considère le risque incertain à ce jour. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée au 30 juin 2013.

20) Relations avec les parties liées

Rémunération des membres du comité exécutif

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du comité exécutif de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées (en milliers d'euros) :

	Période de 6 mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
Salaires et autres avantages à court terme	371	435
Cotisations de retraite complémentaire	7	4
Honoraires	202	196
Rémunération des membres du comité exécutif	580	635

Le comité exécutif comptait six membres au 30 juin 2013 (six au 30 juin 2012).

Société mise en équivalence

La Société a contracté auprès de Platine Pharma Services SAS des prestations de sous-traitance. Le montant facturé à Innate Pharma SA par Platine Pharma SAS au titre de la période de six mois close le 30 juin 2013 s'élève à 395 milliers d'euros toutes taxes comprises (807 milliers d'euros pour la période de six mois close le 30 juin 2012). Compte tenu de l'avancement des travaux, le montant pris en charge au cours de la période close le 30 juin 2013 s'élève à 334 milliers d'euros hors taxes (476 milliers d'euros pour la période de six mois close le 30 juin 2012).

21) Résultats par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	Période de 6 mois se terminant	
	2013	au 30 juin 2012
Résultat de la période (en milliers d'euros)	(2 323)	(2 021)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	38 003	37 687
Résultat de base par action (€ par action)	(0,06)	(0,05)

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. Au 30 juin 2012 et 2013, les bons de souscription d'actions, les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribuées mais non encore acquises n'ont pas d'effet dilutif.

	Période de 6 mois se terminant	
	2013	au 30 juin 2012
Résultat de la période	(2 323)	(2 021)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers d'actions)	38 003	37 687
Ajustement pour effet dilutif des bons, options de souscription d'actions et actions gratuites (en milliers d'actions)	-	-
Résultat dilué par action (€ par action)	(0,06)	(0,05)

22) Événements postérieurs à la clôture

En date du 31 juillet 2013, l'Assemblée Générale de Platine Pharma Services SAS, dont Innate Pharma SA possède 49,62% du capital, a approuvé une opération de rapprochement entre Platine Pharma Services SAS et Indicia Biotechnology SA. Cette opération s'est traduite par un apport partiel d'actif d'Indicia Biotechnology SA en faveur de Platine Pharma Services SAS.

Préalablement à cette opération, les capitaux propres de Platine Pharma Services SAS ont été reconstitués par une augmentation de capital via une incorporation partielle des créances en compte courant des associés Transgène SA et Innate Pharma SA à hauteur de 677 milliers d'euros (dont 339 milliers d'euros pour la Société).

Suite à ces opérations, la participation d'Innate Pharma SA dans Platine Pharma Services SAS s'élève à 33,26%.

23) Compte de résultat par fonction

Le compte de résultat par fonction se présente comme suit (en milliers d'euros) :

	Période de 6 mois se terminant au 30 juin	
	2013	2012
Revenus des accords de collaboration et de licence	4 534	5 365
Financements publics de dépenses de recherche	2 444	2 354
Produits opérationnels	6 978	7 719
Dépenses de recherche et développement	(7 003)	(7 689)
Frais généraux	(2 152)	(2 230)
Charges opérationnelles nettes	(9 155)	(9 919)
Résultat opérationnel	(2 177)	(2 200)
Résultat financier net	186	354
Quote-part de résultat de société mise en équivalence	(332)	(174)
Résultat de la période	(2 323)	(2 021)

Conformément à IFRS 8 – Secteurs opérationnel, l'information présentée ci-dessus est basée sur le reporting interne présenté au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision. Les fonctions analysées dans le reporting interne de la Société sont les suivants : frais généraux (General & Administration, ou G&A) et dépenses de recherche et développement (Research & Development, ou R&D). Le cœur de métier de la Société consiste à gérer un portefeuille de candidat-médicaments (identification puis développement des candidat-médicaments). Les coûts relatifs à cette activité sont regroupés dans le secteur R&D. Les coûts des fonctions supports (finance, ressources humaines, juridique...) sont regroupés dans le secteur G&A.

IV. Attestation du responsable de l'information

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire

Monsieur Hervé Brailly

RELATIONS INVESTISSEURS

Laure-Hélène Mercier
Directeur, Relations Investisseurs
117, Avenue de Luminy - BP 30191
13 009 Marseille FRANCE
Tél : +33 (0)4 30 30 30 87
Fax : +33 (0)4 30 30 30 00

investors@innate-pharma.com